BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE
ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IVE REPUBLIQUE
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance

Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO
Premier Secrétaire parlementaire

Madame Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Dossier en examen : Projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, **dossier n°076.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le vendredi 15 décembre 2023, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO et de madame Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Premier et Troisième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO, ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et quelques membres du gouvernement. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 12 minutes***-

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez les bienvenus.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Femmes et hommes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Merci Excellence.

Bonjour à toutes et à tous.

Nous allons procéder à l'appel nominal. Chers députés, veuillez répondre « présent » à l'appel nominal.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal, nous avons :

- **08 députés absents excusés ;**
- **01 député absent non excusé ;**
- **08 procurations ;**
- **62 députés présents ;**
- **70 votants.**

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 12 décembre 2023. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été également mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 22 septembre 2023. A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ce procès-verbal est considéré comme adopté.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, objet du dossier n°076.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire du dossier n°076 pour le fond. Toutes les autres commissions ont été saisies pour avis.

J'appelle en discussion le dossier n°076.

Avant de passer à l'examen du dossier, je vous rappelle que les dispositions des articles 46, 47, 62 et 63 de la loi organique n°73-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances présente l'ossature de la loi de finances et indique la procédure de son adoption.

En application des dispositions ci-dessus citées, le projet de loi de finances qui nous est soumis pour examen comprend 2 parties :

- la première partie, dispositions relatives aux ressources et aux charges ;
- deuxième partie, dispositions relatives aux charges par ministère et institution.

Pour l'examen de cet important dossier, nous allons procéder de la manière suivante :

- **Acte 1** : Présentation de la synthèse du rapport général de la Commission des finances et du budget (COMFIB) et des rapports pour avis. Il est demandé aux commissions saisies pour avis de ne lire que l'introduction et le point 2 relatif à l'appréciation et à l'avis. Cela nous permettra d'aller beaucoup plus rapidement ;
- **Acte 2** : Déclaration du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective ;
- **Acte 3** : Débat général :
 - Questions et observations des députés ;
 - Suspension de la séance pour préparer les éléments de réponse ;
 - Ensuite, reprise de la séance pour écouter les réponses du ministre de l'Economie, des finances et de la prospective aux questions posées par les députés.
- **Acte 4** : Déclaration des groupes constitués sur le projet de budget tenant lieu d'explication de vote ;
- **Acte 5** : Examen et adoption, article par article, programme par programme, ministère et institution, compte spécial par compte spécial et partie par partie du projet de loi de finances ;
- **Acte 6** : Adoption de l'ensemble du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 et fin de la séance.

A présent, j'appelle en discussion le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, objet du dossier n°076.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Le ministre des finances répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour présenter la synthèse du rapport général de sa commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le rapporteur général l'honorable YARO Mamadou à présenter la synthèse du rapport des travaux de la COMFIB.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables députés, chers collègues ;

Mesdames et messieurs de l'administration parlementaire ;

Professionnels des médias, bonjour.

Je m'en vais d'abord vous lire la page de garde.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IVE République, Troisième législature de transition, Assemblée législative de transition.

Synthèse du rapport général de la COMFIB, Rapport n°2023-041/ALT/COMFIB, Dossier n°076 relatif au projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, Présenté au nom de la Commission des finances et du budget par le député Mamadou YARO, rapporteur général.

J'ai honneur de vous présenter le rapport des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) consacré au dossier n°076 relatif au projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Conformément à l'article 25, alinéa 3 de notre règlement, le gouvernement a déposé le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 sur le bureau de l'Assemblée législative de transition.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) en a été saisie au fond en application des dispositions de l'article 35 de la résolution précitée. Les quatre (04) autres commissions générales ont, quant à elles, été saisies pour avis.

Les commissions générales saisies pour avis étaient représentées par :

- Kalifa KABRE, Diédon Alain HIEN et Nonyeza BONZI pour le compte de la Commission du développement durable (CDD) ;
- Ousmane DIALLO, Sié François d'Assise COULIBALY et Thomas TRAORE pour le compte de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) ;
- Youssouf OUEDRAOGO, Moctar Sidiki BARRY et Yiompouen Aimé SOME pour le compte de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) ;
- Samadou OUARE, Moussa SANGARE et Ousséni SOULAMA pour le compte de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH).

Le présent rapport qui rend compte des travaux de la Commission des finances et du budget s'articule autour des points suivants :

I. les travaux préparatoires à l'examen du projet de loi de finances ;
II. l'audition des ministres et des présidents d'institutions ;
III. l'audition du gouvernement sur le projet de loi de finances ;
IV. l'examen, l'analyse et l'arbitrage des prévisions budgétaires ;
V. l'analyse des principaux ratios budgétaires ;
VI. l'évolution des crédits budgétaires de quelques ministères et institutions au cœur des priorités de la transition ;
VII. l'état de mise en œuvre des recommandations antérieures ;

VIII. les recommandations au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;

IX. quelques résultats majeurs attendus de l'exécution du budget 2024 ;

X. l'appréciation de la commission.

I. DES TRAVAUX PREPARATOIRES A L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES

L'examen et l'adoption du projet de loi de finances par le parlement obéit à une procédure particulière. En effet, au regard des enjeux nationaux et de délai qui gravitent autour de la loi de finances, la COMFIB a adopté une méthode de travail pour mieux examiner le projet de loi de finances 2024. Ainsi, les travaux préparatoires permettent de préparer matériellement les séances d'audition des acteurs budgétaires. Ces travaux préparatoires vont de l'élaboration du questionnaire budgétaire jusqu'au travaux des sous commissions en passant par l'appropriation du projet de loi par la Commission.

La séance d'appropriation s'est tenue à Ziniaré du 24 octobre au 03 novembre 2023. Cette appropriation a été un exercice nécessaire au regard de la technicité que revêt la loi de finances et du volume important de documents et d'annexes qui accompagnent le projet.

En effet, pour assurer un examen approfondi du projet de loi de finances, il importait que les membres de la COMFIB ainsi que les députés représentant les commissions saisies pour avis puissent maitriser préalablement l'ensemble des documents et annexes explicatives y relatifs.

En cela, des facilitateurs tels que la DGI, la DGB et la DGEP ont, à travers leurs présentations de bonne facture, permis aux commissaires de mieux comprendre les nouvelles mesures fiscales envisagées, le cadrage macroéconomique, les projections de recettes et tous les aspects du budget de l'Etat.

Cet atelier a permis aux commissaires de :

- s'approprier les documents et annexes explicatives accompagnant le projet de loi de finances 2024 ;
- examiner le projet de loi de finances 2024 ;
- vérifier la concordance des informations fournies par les équipes techniques lors des travaux préparatoires avec celles contenues dans le projet de loi de finances initiale 2024 ;

- préparer l'audition du gouvernement sur le projet de loi de finances initiale 2024.

Cet exercice a, par ailleurs, permis aux commissaires de formuler des préoccupations à soumettre au gouvernement pendant son audition par la commission. L'essentiel de ces préoccupations ainsi que leurs réponses se trouvent dans le débat général du rapport général de la COMFIB.

II. DE L'AUDITION DES MINISTRES ET DES PRESIDENTS D'INSTITUTIONS

Les auditions des ministres et des présidents d'institutions sur les projets de budget se sont déroulées du 06 au 17 décembre 2023. Ces auditions ont édifié la Commission sur les difficultés auxquelles sont confrontés les institutions et les départements ministériels dans l'exécution de leurs budgets. Elles ont aussi donné l'occasion aux députés de soulever leurs préoccupations.

Ainsi, la principale difficulté commune signalée par les institutions et les départements ministériels réside dans l'insuffisance des crédits alloués d'où, l'expression des besoins supplémentaires d'un montant cumulé de trois cent soixante-deux milliards sept cent soixante-deux millions cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (362 762 158 997) F CFA.

En plus**,** la Commission note que certaines difficultés sont indépendantes de la volonté des acteurs. Il s'agit notamment de la faiblesse des ressources, des régulations budgétaires, des difficultés liées aux partenaires étrangers, de la situation sécuritaire qui rend difficile l'exécution de certains marchés, etc. Cependant, bon nombre d'entre elles sont inhérentes aux acteurs eux-mêmes. La Commission pense que la plupart des difficultés liées à la lourdeur administrative et à la complexité des marchés publics ont leur origine dans le manque d'anticipation des acteurs et le fait que certains projets ne sont pas suffisamment muris avant leur programmation. Par ailleurs, la commission note que de telles difficultés reviennent chaque année.

III. DE L'AUDITION DU GOUVERNEMENT SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES

L'audition du gouvernement a eu lieu le lundi 20 novembre 2023 de 10 heures 10 minutes à 16 heures 35 minutes dans la salle de réunion de la COMFIB. Le gouvernement était représenté à la séance d'audition par monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

L'audition s'est déroulée autour des points suivants :

- présentation de l'exposé des motifs ;
- débat général ;
- examen du projet de loi de finances article par article.

Les détails de l'exposé des motifs sur lequel la présentation du gouvernement a été faite se trouvent dans le rapport général de la Commission mis à votre disposition.

De cet exposé des motifs, il faut quand même retenir ou noter que, s'inscrivant dans la dynamique du budget-programme de l'Etat 2024 -2026, les orientations et choix stratégiques sont basés sur les piliers, axes et actions prioritaires du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) et aussi sur les défis liés au contexte économique et social actuel. En rappel les piliers du PA-SD se déclinent comme suite :

- Pilier 1 : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire ;
- Pilier 2 : répondre à la crise humanitaire ;
- Pilier 3 : refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ;
- Pilier 4 : œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Pendant tout le processus d'examen du budget de l'Etat, la Commission s'est particulièrement intéressée à l'adéquation entre les allocations budgétaires et les priorités définies à travers les piliers ci-dessus cités.

A ce stade, je rappellerai les recettes budgétaires, les dépenses budgétaires, les soldes caractéristiques et les indicateurs caractéristiques. Il est aussi important que les honorables députés notent que ces éléments portent sur le projet de loi de finances initial introduit par le gouvernement à l'Assemblée législative de transition. Il reste bien entendu que des amendements ont été apportés et par le gouvernement et la COMFIB.

1. Les recettes

Les prévisions de recettes du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 sont estimées à deux mille neuf cent quatre-vingt-deux milliards cent dix-huit millions sept cent soixante-dix mille (2 982 118 770 000) F CFA dont :

- ✓ Recettes ordinaires : deux mille sept cent cinquante-quatre milliards sept cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent trente mille (2 754 794 830 000) F CFA ;
- ✓ Recettes extraordinaires : deux cent vingt-sept milliards trois cent vingt-trois millions neuf cent quarante mille (227 323 940 000) F CFA.

Par rapport à l'année 2023, les prévisions initiales des recettes en 2024, je dis bien initiales, connaissent un accroissement de 13,33%.

2. Les dépenses

Les prévisions de dépenses au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024, sont évaluées à la somme de trois mille six cent cinquante-sept milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions douze mille (3 657 594 012 000) FCFA. En 2023, ces prévisions étaient de trois mille deux cent trente-cinq milliards neuf cent treize millions six cent vingt-quatre mille (3 235 913 624 000) FCFA dans la loi de finances initiale.

Les prévisions initiales des dépenses en 2024 augmentent de quatre cent vingt un milliards six cent quatre-vingt millions trois cent quatre-vingt-huit mille (421 680 388 000) F CFA en valeur absolue et de 13,03% en valeur relative.

3. L'épargne budgétaire

En 2024, l'épargne budgétaire sur la base des prévisions initiales s'établit à la somme de quatre cent cinquante-sept milliards deux cent quatre-vingt-trois millions sept cent cinquante-deux mille (457 283 752 000) F CFA en amélioration nette de cent quatre-vingt-quatre milliards cent six millions deux cent quatre-vingt mille (184 106 280 000) F CFA.

4. Le déficit budgétaire

Le déficit budgétaire projeté en 2024 se chiffre à six cent soixante-quinze milliards quatre cent soixante-quinze millions deux cent quarante-deux mille (675 475 242 000) F CFA.

A l'issue de l'exposé du gouvernement, les commissaires de la COMFIB ainsi que les représentants des autres commissions générales ont formulé des suggestions tendant à l'amélioration de la gestion budgétaire. Ils ont par ailleurs exprimé des préoccupations sous forme de questions auxquelles, le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Vous pouvez retrouver les réponses du gouvernement aux préoccupations des députés dans le rapport général.

Les réponses du gouvernement aux préoccupations des députés ont été suivies de l'examen du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, article par article. Des amendements ont été apportés tant au projet de texte de loi que dans la partie chiffrée aussi bien par la COMFIB que par le gouvernement. Ces différents amendements ont été intégrés dans le texte dudit projet de loi joint en annexe.

IV. DE L'EXAMEN, ANALYSE ET ARBITRAGE DES PREVISIONS INITIALES DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2024 (Je dis bien des prévisions 2024)

1. Examen, analyse et arbitrage des prévisions initiales de recettes

a. De la Direction générale des impôts (DGI)

Pour 2024, les prévisions initiales de la DGI s'élèvent à mille cinq cent soixante milliards deux cent vingt-cinq millions six cent un mille (1 560 225 601 000) F CFA contre mille deux cent quatre-vingt milliards trois cent cinquante-six millions cent vingt-cinq mille (1 280 356 125 000) F CFA en 2023. On note une augmentation de deux cent soixante-dix-neuf milliards huit cent soixante-neuf millions quatre cent soixante-seize mille (279 869 476 000) F CFA en valeur absolue et 21,86% en valeur relative par rapport à la loi de finances initiale de 2023.

La Commission des finances et du budget note que malgré la situation sécuritaire difficile qui a considérablement affecté sept (07) unités de recouvrement, les niveaux de recouvrements des recettes de la DGI sont satisfaisants (109,96% au 31 décembre 2022 et 98,65% au 30 juin 2023 sur les prévisions de la période). C'est pourquoi, après analyse des potentialités de la DGI, elle a proposé un amendement qui a consisté en une ouverture des recettes de cinq milliards (5 000 000 000) F CFA. Cette ouverture porte le montant définitif des prévisions de la DGI à mille cinq cent soixante-cinq milliards deux cent vingt-cinq millions six cent un mille (1 565 225 601 000) F CFA.

Les prévisions de recettes définitives de l'année 2024 de la DGI, *je dis bien définitives*, enregistrent une hausse de deux cent quatre-vingt-quatre milliards huit cent soixante-neuf millions quatre cent soixante-seize mille (284 869 476 000) F CFA, soit tenez bien 22,24 % en valeur relative par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale de 2023.

b. De la Direction générale des douanes (DGD)

Pour l'année 2024, les prévisions initiales de la DGD s'élèvent à mille quatre-vingt-six milliards deux cent millions (1 086 200 000 000) F CFA contre neuf cent vingt-sept milliards quatre cent quatre-vingt-neuf millions deux cent onze mille (927 489 211 000) F CFA en 2023, soit une hausse de cent cinquante-huit milliards sept cent dix millions sept cent quatre-vingt-neuf mille (158 710 789 000) F CFA en valeur absolue et 17,11% en valeur relative.

Les performances réalisées par la DGD de 2020 à 2022 au 31 décembre sont respectivement de 92,94%, 99,12%, 122,37% au 30 juin 2023 de 114,59% sur les prévisions de recouvrement de la période. Ces performances ont été possibles en dépit de la situation sécuritaire difficile qui a entrainé la fermeture d'une vingtaine de bureaux de douanes.

Après analyse des potentialités de la DGD et en tablant sur une amélioration de la situation sécuritaire en 2024, la Commission des finances et du budget a fait une proposition d'amendements qui a consisté à une ouverture de recettes de vingt milliards (20 000 000 000) F CFA.

Pour prendre en charge l'amendement de la Commission, le gouvernement a procédé à des annulations de recettes fiscales d'un montant de dix-huit milliards trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent cinquante-neuf mille (18 399 559 000) F CFA et de recettes non fiscales de quatre milliards six cent quarante millions sept cent soixante-quatorze mille (4 640 774 000) F CFA.

Ensuite, il a procédé à l'ouverture de recettes fiscales d'un montant de quarante-trois milliards trente-neuf millions trois cent trente-trois mille (43 039 333 000) F CFA.

Le total de ces ajustements porte le montant définitif des prévisions de la DGD à *(prévisions définitives)* mille cent six milliards deux cent millions (1 106 200 000 000) F CFA.

Les prévisions définitives de la DGD enregistrent donc une hausse de cent soixante-dix-huit milliards sept cent dix millions sept cent quatre-vingt-neuf mille (178 710 789 000) F CFA, soit une variation, retenez bien, de 19,27% en valeur relative par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale de 2023.

c. De la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

Au titre des prévisions, pour l'année 2024 les recettes globales de la DGTCP s'établissent à deux cent trente-trois milliards trois cent soixante-neuf millions deux cent vingt-huit mille (233 369 228 000) F CFA, soit une baisse de six milliards cinq cent quatre-vingt-sept millions sept cent douze mille (6 587 712 000) F CFA par rapport aux prévisions initiales de 2023.

Se fondant sur les performances de la DGTCP de 2020, 2021, 2022 et au 30 juin 2023 avec des taux de recouvrement respectifs de 109,90%, 121,77%, 103,15% et 49,48%, la Commission des finances et du budget a proposé un amendement qui a consisté en une ouverture des recettes de douze milliards (12 000 000 000) F CFA. Cette ouverture porte le montant définitif des prévisions 2024 de recettes de la DGTCP à deux cent quarante-cinq milliards trois cent soixante-neuf millions deux cent vingt-neuf mille (245 369 229 000) F CFA.

Ainsi, les prévisions de recettes définitives de l'année 2024 de la DGTCP enregistrent une hausse de cinq milliards quatre cent douze millions deux cent quatre-vingt-neuf mille (5 412 289 000) F CFA, soit 2,25% en valeur relative par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale de 2023.

Honorables députés, outre ces recettes, il faut noter que la DGI, la DGD et DGTCP doivent mobiliser, au titre du Fonds de Soutien Patriotique (FSP) en 2024, des recettes respectivement de 75 milliards FCFA (pour la DGI), 12 milliards FCFA (pour la DGD) et 13 milliards FCFA (pour la DGTCP). Ce qui montre les efforts supplémentaires de mobilisation de recettes par ces régies.

2. Examen, analyse et arbitrage des prévisions initiales des dépenses

Au terme de l'analyse des prévisions des dépenses initiales, la Commission et le gouvernement ont procédé à des amendements.

Ces ajustements ont impacté certains programmes budgétaires mais sans entrainer une incidence sur le niveau global des prévisions de dépenses :

1) la charge financière de la dette d'un montant prévisionnel de deux cent quatre-vingt-douze milliards sept cent soixante-six millions cinq cent dix-sept mille (292 766 517 000) F CFA n'a pas fait l'objet d'amendements ni du gouvernement ni de la Commission ;

2) les dépenses de personnel initialement évaluées à mille deux cent quarante-six milliards neuf cent vingt-deux millions cent cinquante-sept mille (1 246 922 157 000) F CFA ont été amendées sur initiative du gouvernement. L'amendement a consisté en des annulations de crédits pour aboutir aux prévisions définitives de dépenses de la somme de mille deux cent deux milliards deux cent seize millions trois cent trente-trois mille (1 202 216 333 000) F CFA ;

3) les dépenses d'acquisition de biens et services d'un montant initial de deux cent seize milliards trente-huit millions six cent soixante-trois mille (216 038 663 000) F CFA ont été amendés aussi bien par le gouvernement que par la Commission.

La balance entre les annulations de crédits et les ouvertures de dépenses font passer le montant définitif des dépenses d'acquisition des biens et services à un montant de deux cent trente-cinq milliards neuf cent soixante-quinze millions cinq cent soixante-quinze mille (235 975 575 000) F CFA.

- En ce qui concerne les dépenses de transferts courants, elles étaient initialement évaluées à la somme de cinq cent quarante milliards sept cent quatre-vingt-trois millions sept cent quarante un mille (540 783 741 000) F CFA. Après les arbitrages du gouvernement et de la Commission, le montant définitif de cette nature de dépenses se situe désormais à cinq cent cinquante milliards cent quarante-huit millions quatre cent soixante-neuf mille (550 148 469 000) F CFA.

- Enfin, s'agissant des dépenses d'investissements exécutées par l'Etat, d'un montant initial de mille trois cent cinquante milliards quatre-vingt-deux millions neuf cent trente-quatre mille (1 350 082 934 000) FCFA, elles passent à la somme de mille quatre cent deux milliards quatre cent quatre-vingt-sept millions cent dix-huit mille (1 402 487 118 000) F CFA après les amendements du gouvernement et de la Commission.

Au total, les amendements en dépenses faits par la COMFIB exclusivement constitués d'ouvertures de crédits se sont élevés à la somme de soixante-huit milliards quatre cent soixante-sept millions cent soixante-six mille (68 467 166 000) F CFA.

En récapitulatif, le projet de budget de l'Etat, exercice 2024 après les arbitrages se présente comme suit :

<u>En ressources</u> : ce sont des chiffres définitifs.

- **Ressources propres** : deux mille sept cent quatre-vingt-onze milliards sept cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent trente mille (2 791 794 830 000) F CFA ;

- **Ressources extraordinaires** : deux cent vingt-sept milliards trois cent vingt-trois millions neuf cent quarante mille (227 323 940 000) F CFA ;

- **Total général des ressources** : trois mille dix-neuf milliards cent dix-huit millions sept cent soixante-dix mille (3 019 118 770 000) F CFA.

<u>En dépenses</u> :

Toujours des chiffres définitifs.

- **Dépenses courantes** : deux mille deux cent quatre-vingt-deux milliards cent six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille (2 282 106 894 000) F CFA ;

- **Dépenses en capital** : mille quatre cent douze milliards quatre cent quatre-vingt-sept millions cent dix-huit mille (1 412 487 118 000) F CFA ;

- **Epargne budgétaire** : cinq cent neuf milliards six cent quatre-vingt-sept millions neuf cent trente-six mille (509 687 936 000) francs CFA ;

- **Total général des dépenses** : trois mille six cent quatre-vingt-quatorze milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions douze mille (3 694 594 012 000) francs CFA.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables députés.

Suivant les données ci-dessus énoncées, il se dégage un déficit global, c'est-à-dire un besoin de financement se chiffrant à six cent soixante-quinze milliards quatre cent soixante-quinze millions deux cent quarante-deux mille (675 475 242 000) F CFA.

V. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS BUDGETAIRES

Pour rappel, les principaux indicateurs d'équilibre du budget se présentent comme suit :

- le ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au produit intérieur brut serait en nette amélioration pour la période 2024-2026. En effet, en se situant à 4,9% en 2024 contre 6,3% en 2023, il s'améliorerait sur le reste de la période en s'établissant à 3,1% en 2025 et 3,0% en 2026 ;
- le taux d'inflation en moyenne annuelle devrait se situer à 2,5% sur la période 2024-2026 ;
- le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal se dégraderait sur la période sous revue. En effet, il s'établirait à 62,6% en 2024 après 60,1% en 2023. Il se situerait en moyenne à 62,8% sur la période 2024-2026 ;
- le ratio de masse salariale sur recettes fiscales s'améliorerait sur la période de projection en passant de 47,1% en 2024 à 43,0% en 2026 ;
- le taux de pression fiscale connaîtrait une amélioration continue sur la période en s'établissant à 18,2% en 2026 contre 17,0% en 2024, soit un taux moyen de 17,6% sur la période 2024-2026.

Comme déjà annoncé par le gouvernement, les principaux ratios budgétaires ne respectent pas les normes communautaires, excepté celui relatif à l'encours de la dette. Toutefois, le pacte de convergence et de stabilité demeure suspendu.

L'évolution des principaux indicateurs d'équilibre budgétaire ces dernières années a retenu l'attention de la Commission qui a analysé les écarts entre les projections de ces ratios et l'estimation de leur réalisation.

La Commission constate qu'il subsiste d'importants écarts entre les prévisions de la loi de finances initiale et les réalisations. Cette situation est particulièrement prononcée en ce qui concerne les ratios relatifs à l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal et celui de la masse salariale sur recettes fiscales. En effet, sur certaines années, les écarts constatés sont de plus de 10% (*points*). L'évolution rapide de certains indicateurs ainsi que les écarts importants entre les prévisions et les réalisations demeurent une préoccupation pour la Commission.

S'agissant du ratio de la masse salariale, malgré une tendance à la baisse constatée à partir de l'année 2022, son poids dans le total du budget de l'Etat demeure toujours préoccupant. La Commission suggère la poursuite des efforts entrepris dans le sens de l'amélioration dudit ratio à travers l'accroissement du niveau de recouvrement des recettes fiscales.

Pour ce qui est de l'encours de la dette, l'analyse faite par la Commission montre qu'il a connu une progression rapide sur les dernières années à un rythme plus intense que celui de la richesse nationale (PIB courant).

L'accélération de l'encours de la dette est en grande partie imputable au recours au marché financier sous régional du fait de la raréfaction des emprunts concessionnels. Malgré cette évolution, le pacte de convergence et de stabilité est respecté.

Au vu de cette situation, la Commission suggère que le gouvernement s'assure que les dettes contractées pour financer le déficit soient orientées vers des projets d'investissements productifs et rentables.

Les écarts constatés en termes de dégradation de certains ratios sont à mettre en lien avec le contexte mondial et national particulièrement difficile ces dernières années (pandémie de COVID 19, crise russo-ukrainienne et terrorisme, etc.).

VI. L'EVOLUTION DES CREDITS BUDGETAIRES DE QUELQUES MINISTERES ET INSTITUTIONS AU CŒUR DES PRIORITES DE LA TRANSITION

Pour s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des priorités de la transition, la Commission a examiné les budgets de quelques départements ministériels et institutions censés être au cœur de l'action de la Transition. Le critère retenu, dans le cadre de l'examen, est tout simplement le niveau d'allocations des ressources à ces départements et institutions en comparaison avec les dotations de la loi de finances 2023.

Les crédits budgétaires de quelques ministères et institutions au cœur des missions de la Transition connaissent une hausse moyenne de 14,02%. En moyenne, c'est une hausse de 14,02% avec quelques disparités quand même. La variation la plus significative est observée au niveau du ministère de la Fonction publique du travail et de la protection sociale (32,96%) suivie du ministère de la santé et de l'hygiène publique avec une hausse de 23,90%.

Les crédits budgétaires alloués au ministère de la défense et des anciens combattants enregistrent une hausse de 23,73%.

Une attention particulière est également accordée aux institutions au cœur de la gouvernance, disons de la bonne gouvernance. Ainsi, entre 2023 et 2024, le budget de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption (ASCE-LC) est en hausse de 2,61% et celui de la Cour des comptes de près de 21,96%. Ces différentes allocations de crédits traduisent la volonté du gouvernement de faire une mise en œuvre du plan d'action pour la stabilisation et le développement un succès.

Le tableau n°12 que vous avez dans votre rapport général de la COMFIB vous offre la liste des départements ministériels concernés, il y en a à peu près 12.

VII. DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

L'état de mise en œuvre des recommandations se présente comme suit :

Première recommandation de l'année dernière :

- **la numérisation de l'ensemble des parcelles au plus tard le 31/12/2023**. Un dispositif de suivi appelé plateforme *Asana* est mis en place et, au 17 novembre 2023, 1 013 107 parcelles ont été numérisées pour une cible de 1 300 000 parcelles.

Deuxième recommandation de l'année dernière :

- **le recouvrement des droits de mutations dus au titre des programmes de logements sociaux**. Les droits de mutations naissent de la conclusion des actes de vente sur la base de titres de jouissance ou de propriété. Or, la difficulté au niveau des programmes de logements sociaux réside dans l'absence des titres réguliers. Les concertations sont en cours pour régler les questions de titres afin de faciliter la mise en œuvre des procédures de mutation et par voie de conséquence, le recouvrement des droits y relatifs.

Troisième recommandation de l'année dernière :

- **le recouvrement des droits de mutations dus par les acquéreurs des parcelles de la SONATUR.** Une liste a été établie et la vérification au niveau des services de la DGI a permis de ressortir la situation des terrains acquis par les promoteurs et qui n'ont pas fait l'objet de mutations. Des droits s'élevant à quatre cent cinquante et un millions deux cent quarante-six mille sept cent trente-deux (451 246 732) F CFA ont été notifiés dont trois cent vingt millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize (320 495 593) F CFA ont été recouvrés à la date du 17/11/2023. Le reste de cent trente millions sept cent cinquante et un mille cent trente-neuf (130 751 139) F CFA fait l'objet de plans de paiement.

VIII. DES RECOMMANDATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024

A l'issue de ses travaux, la COMFIB formule les recommandations suivantes au gouvernement :

1. la poursuite de la mise en œuvre du décret n°2022-0051/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels ;

2. l'évaluation de la mise en œuvre de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF) ;

3. la prise de dispositions pertinentes pour murir suffisamment les projets et cultiver l'esprit d'anticipation dans le lancement des marchés publics ;

4. la prise de mesures idoines pour l'accélération de l'exécution des grands chantiers nationaux notamment les travaux de l'aéroport de Donsin et de la voie de contournement ;

5. l'allocation et l'utilisation effectives des dotations relatives aux besoins supplémentaires accordés à des ministères et institutions suite aux amendements de la COMFIB conformément à leurs destinations ;

6. la prise en compte par les ministères et institutions du contexte sécuritaire dans la priorisation de leurs besoins pendant l'exécution du budget ;

7. la relecture diligente de la loi organique n°14-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable ;

8. la poursuite de la mise en œuvre des recommandations formulées au titre de l'exercice budgétaire 2023. Les recommandations que nous venons de lire, leur mise en œuvre qui ont été faites l'année dernière, il faut poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations parce qu'elles ne sont pas totalement mises en œuvre.

IX. QUELQUES RESULTATS MAJEURS ATTENDUS DE L'EXECUTION DU BUDGET 2024

La mise en œuvre du Budget programme 2024-2025, il faut dire d'ailleurs que ce budget n'est que l'évaluation financière des différents projets de politiques publiques sectorielles). C'est juste une évaluation financière de ces politiques publiques sectorielles dont la mise en œuvre devrait permettre d'obtenir des produits ou livrables et cela est un chapitre important. On donne l'argent, pourquoi ? Qu'est-ce qu'on attend ? Les principaux livrables de quelques ministères pour l'année 2024 sont présentés ci-après :

1. Au titre du Ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement (MEEA)

Je dis que nous n'avons pris que quelques ministères.

Les ressources allouées au titre de l'exercice 2024 pour les investissements relatifs à l'environnement, à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'évacuation des eaux usées et excréta, à la réalisation

d'infrastructures hydrauliques et à la gestion intégrée des ressources en eau permettant d'obtenir les livrables ci-après :

Dans le domaine de l'environnement

- ✓ 3 forêts classées de l'Etat immatriculées ;
- ✓ 4 forêts classées de l'Etat apurées ;
- ✓ 60 jardins nutritifs mis en place ;
- ✓ 5 unités de transformation de PFNL mises en place ;
- ✓ 71 villages en transformation en éco-villages ;
- ✓ 300 000 stères de bois de chauffe produit ;
- ✓ 5 domaines forestiers et aires de protection faunique sécurisés ;
- ✓ 150 km de plantations d'alignements réalisées ;
- ✓ 22 cellules environnementales et clubs écologiques créés ;
- ✓ 400 000 tonnes de produits chimiques importés sous avis technique.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

- ✓ 2 nouveaux barrages réalisés ;
- ✓ 4 barrages réhabilités ;
- ✓ 30 barrages entretenus ;
- ✓ 10 comités d'usagers de l'eau mis en place ;
- ✓ 1 150 forages équipés de pompes à motricité humaines réalisés ;
- ✓ 139 adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) réalisées ;
- ✓ 133 postes d'eau autonome (PEA) réalisées ;
- ✓ 121 bornes fontaines réalisées en milieu urbain ;
- ✓ 43 215 branchements particuliers réalisés en milieu urbain ;
- ✓ 2 milliards de FCFA recouvrés au titre de la CFE ;
- ✓ 59 comités locaux de l'eau (CLE) fonctionnels ;
- ✓ le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin du Mouhoun élaboré.

En matière d'assainissement

- ✓ 50 villages sont certifiés fin de défécation à l'air libre (FDAL) ;
- ✓ 35 000 latrines familiales réalisées et réhabilitées ;
- ✓ 900 latrines institutionnelles et publiques réalisées et réhabilitées ;
- ✓ 2 stations de traitement des boues de vidange réalisées ;
- ✓ 5 kilomètres de linéaire du réseau d'assainissement collectif (égout) réalisés.

2. Au titre du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)

L'enveloppe budgétaire allouée au MESRI en matière d'investissements au titre des ressources propres et sur financement extérieur permettra d'obtenir les livrables suivants en 2024 :

En matière d'enseignement supérieur

- ✓ un amphithéâtre de 350 places à l'Université Norbert ZONGO de Koudougou ;
- ✓ un bâtiment pédagogique à l'Ecole Polytechnique de Ouagadougou ;
- ✓ un bâtiment pédagogique à l'Université Norbert ZONGO de Koudougou ;
- ✓ un restaurant universitaire à l'Université Norbert ZONGO de Koudougou.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation

- ✓ un (01) dortoir à Bagrépôle ;
- ✓ deux (02) prototypes de phyto médicament et essais cliniques.

2. Au titre du Ministère de la santé et de l'hygiène publique

Le ministère de la santé et de l'hygiène publique au terme de l'exécution de son budget d'investissements en 2024 devrait obtenir les livrables suivants :

- ✓ le pool mère-enfant du CHR-U de Dédougou ;
- ✓ 10 cliniques mobiles ;
- ✓ le Centre de médecine traditionnelle et de soins intégré (CMTSI) de Ouagadougou ;
- ✓ le centre de Médecine physique et de réadaptation (CMPR) de Ouagadougou ;
- ✓ le centre de cancérologie de Ouagadougou ;
- ✓ 15 centres de santé et de promotion sociale (CSPS) ;
- ✓ 2 centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ;
- ✓ 50 postes de santé communautaires ;
- ✓ le centre de radiothérapie de Bobo-Dioulasso ;
- ✓ le centre de gériatrie de Ouagadougou.

3. Au titre du Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques

L'enveloppe allouée au MARAH pour soutenir le développement agro-pastoral en 2024 permettrait d'atteindre les résultats suivants :

Dans le domaine agricole :

- ✓ 2 884 ha de nouveaux bas-fonds aménagés ;
- ✓ 500 ha de nouveaux périmètres irrigués aménagés ;
- ✓ 806 équipements mis à la disposition des producteurs ;
- ✓ 60 000 tonnes d'intrants agricoles (semences, phosphate, etc.) mis à la disposition des producteurs ;
- ✓ 200 équipements de transformation à prix subventionné mis à la disposition des femmes PDI ;
- ✓ 568 tonnes d'intrants acquis au profit des PDI et ménages hôtes ;
- ✓ 182 points de vente de céréales SONAGESS mis en place ;
- ✓ 119 km de pistes d'accès aux périmètres irrigués, maraîchers, bas-fonds et aux marchés ruraux réhabilités ;
- ✓ 108 micro-projets et micro-entreprises agricoles accompagnés ;
- ✓ 3 879 ha de terres sécurisées avec un acte foncier ;
- ✓ 5 000 ha de terres dégradées récupérées.

Dans le domaine des ressources animales et halieutiques

- ✓ 35 parcs de vaccination construits et 11 réhabilités ;
- ✓ 300 ha de pâturage restaurés ;
- ✓ 1 891 noyaux reproducteurs de petits ruminants et de volailles acquis ;
- ✓ *15 000 km de couloirs de transhumance réalisés* ;
- ✓ 5 000 000 Petits ruminants vaccinés contre la peste *(Interpellation du Président : 15 km s'il vous plaît)*
- ✓ ***15 km de couloirs de transhumance réalisés ;*** *merci monsieur le Président.*
- ✓ 5 000 000 Petits ruminants vaccinés contre la peste des petits ruminants ;
- ✓ 2 000 000 de bovins vaccinés contre la péripneumonie contagieuse bovine ;
- ✓ 13 infrastructures d'élevage réalisées.

4. Au titre du Ministère des infrastructures et du désenclavement

L'enveloppe allouée au MID sur ressources propres et sur financement extérieur en matière d'investissements en 2024 devrait permettre d'atteindre les résultats suivants :

- ✓ 557,40 km de routes bitumées ;
- ✓ 751 km de pistes rurales aménagées ;
- ✓ 259 km de routes bitumées renforcées et/ou réhabilitées ;

- ✓ 6 500 km de route du réseau routier classé entretenues ;
- ✓ 900 km de route du réseau de pistes rurales entretenues ;
- ✓ 105 km de voiries entretenues ;
- ✓ 42 km de voiries aménagées.

6. Au titre du Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi

L'allocation globale allouée au MSJE pour la réalisation de ses investissements en 2024 permettrait d'atteindre les résultats majeurs suivants :

- ✓ 2 000 jeunes diplômés du supérieur, primo demandeurs d'emploi sont formés en TRE et TIC applicables aux TRE ;
- ✓ 2 000 jeunes diplômés du supérieur, primo demandeurs d'emploi sont placés en stage d'initiation à la vie professionnelle ;
- ✓ 1 200 jeunes diplômés du supérieur, primo demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier pour leur installation et pour la viabilité de leurs initiatives d'auto-emploi ;
- ✓ 1 000 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont formés dans des métiers porteurs ;
- ✓ 195 entreprises sont créées.

7. Au titre du Ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions

En 2024, les livrables majeurs attendus de la mise en œuvre des investissements du ministère sont :

- ✓ la grande détention de la MACO est construite ;
- ✓ le palais de justice de Bobo-Dioulasso est réhabilité ;
- ✓ 3 fourgons de transport de détenus sont disponibles.

8. Au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille

L'allocation budgétaire du MSAHRNGF en 2024 devrait servir à réaliser les résultats majeurs suivants :

- ✓ 3 492 enfants privés de familles et autres enfants en détresse sont pris en charge ;
- ✓ 250 enfants et des jeunes rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire sont pris en charge ;

- ✓ 890 enfants et jeunes en difficulté d'adaptation comportementale sont pris en charge dans les internats éducatifs ;
- ✓ 5 250 femmes bénéficiaires de crédits sont formées en gestion d'entreprises ;
- ✓ 9 000 femmes et filles (y compris les PDI) victimes de violences sont prises en charge ;
- ✓ 4 289 442 personnes victimes de catastrophes et de crises humanitaires y compris les PDI et personnes vulnérables des communautés hôtes bénéficient d'une assistance alimentaire ;
- ✓ 134 071 ménages pauvres/vulnérables et PDI reçoivent des transferts monétaires ;
- ✓ 2 220 enfants handicapés bénéficient d'une prise en charge dans des structures ;
- ✓ 1 200 malades indigents bénéficient d'une prise en charge sanitaire.

9. Au titre du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

Le MENAPLN au terme de l'exécution de son budget d'investissements en 2024 devrait obtenir les livrables suivants :

- ✓ 30 salles de classe construites pour l'expansion du préscolaire ;
- ✓ 11 salles de classe construites pour la normalisation des CEEP ;
- ✓ 42 salles de classe construites pour l'expansion du primaire ;
- ✓ 45 salles de classe construites pour la résorption des paillotes ;
- ✓ 30 salles de classe construites pour la normalisation des écoles primaires ;
- ✓ 90 SDC construites pour le désengorgement des écoles à larges effectifs au profit des élèves déplacés internes (EDI) ;
- ✓ 33 salles de classe construites pour l'érection de CEG en lycées ;
- ✓ 63 SDC construites pour le désengorgement des CEG et lycées à larges effectifs ;
- ✓ 21 structures éducatives endommagées réhabilités ;
- ✓ le lycée Philippe Zinda KABORE réhabilité ;
- ✓ 51 forages réalisés ;
- ✓ 54 latrines réalisées.

La COMFIB salue la déclinaison des résultats attendus avec précision en matière d'investissements. A cet effet, elle exhorte le gouvernement à œuvrer dans le sens de l'atteinte de ces résultats.

Du reste, la Commission veillera au cours de la gestion annuelle à un suivi régulier de la situation de réalisation de ces investissements conformément à ses attributions.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Chers collègues.

Je m'en vais vous lire l'appréciation de la Commission sur le projet de loi de finances.

X. DE L'APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de ses travaux d'examen du budget de l'Etat, exercice 2024, la Commission des finances et du budget note avec satisfaction la capacité de résilience de l'économie nationale et la solidité du dispositif de programmation et de gestion budgétaires de notre pays. En effet, malgré les chocs multiples, endogènes et exogènes, on constate une évolution constante et soutenue dans la mobilisation des ressources de l'Etat et une amélioration au niveau du contrôle de l'emploi desdites ressources.

C'est dans ce cadre que la Commission salue particulièrement les efforts déployés par les régies ces dernières années en dépit de la situation sécuritaire difficile et qu'elle constate également le maintien des efforts de réduction du train de vie de l'Etat qui se sont traduits par une faible hausse des dépenses de fonctionnement. Pour mémoire vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une économie globale de près de vingt-quatre milliards (24 000 000 000) F CFA.

Durant tout le processus d'examen, la Commission a pu s'entretenir avec l'ensemble des institutions et des ministères qui disposent de sections budgétaires. Ces entretiens ont permis de mesurer l'étendue des besoins et des difficultés qui surviennent pendant la phase d'exécution du budget.

Face à certains besoins non couverts qu'elle a estimés indispensables, en accord avec le gouvernement, la Commission a ouvert des crédits supplémentaires. Elle veillera à s'assurer pendant l'exécution du budget que ces crédits ouverts seront utilisés conformément à leur destination, c'est une répétition qui a sa valeur.

Pour le déficit budgétaire et les besoins non couverts par la loi de finances initiale 2024, elle formule le vœu qu'une conjoncture plus favorable entraine l'initiative d'une loi de finances rectificative à l'effet de leur résorption.

En ce qui concerne les urgences du moment constituées par la situation sécuritaire et la crise humanitaire, la Commission note la poursuite des efforts pour doter les principaux ministères compétents de ressources adéquates.

La Commission exprime sa reconnaissance à Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition pour les diligences prises et son implication personnelle pour faciliter ses travaux. Nous notons ici la visite que nous a rendu Son Excellence Monsieur le Président lors des travaux d'arbitrage à KOUDOUGOU, par exemple.

Ses remerciements s'adressent également à monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie des Finances et de la Prospective ainsi qu'à madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée chargée du budget et leurs collaborateurs et à l'ensemble du gouvernement pour la disponibilité dont ils ont fait preuve tout au long des travaux.

Sur la base des éléments de réponses aux préoccupations exprimées par les députés et des résultats attendus de la mise en œuvre du budget de l'Etat, exercice 2024, la Commission des finances et du budget recommande à la séance plénière de l'Assemblée législative de transition d'adopter le projet de loi de finances, exercice 2024.

Je vous remercie de votre attention

Merci.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je donne la parole aux présidents des autres commissions générales pour qu'ils présentent leur rapport d'avis à la plénière.

Je commence par la Commission des affaires étrangères de la défense et de la sécurité (CAEDS).

Monsieur le Président vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable DIALLO Ousmane à livrer à la plénière le rapport de la Commission. Merci.

M. Ousmane DIALLO
Délégué des rapporteurs CAEDS sur le dossier n°076

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Messieurs et mesdames les administrateurs parlementaires ;

Amis de la presse, bonjour.

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi 08 décembre 2023 de 09 heures 12 minutes à 12 heures 10 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

La Commission a organisé une séance d'appropriation dudit projet de loi, le lundi 06 novembre 2023 de 09 heures 41 minutes à 13 heures 42 minutes.

Auparavant, les députés Ousmane DIALLO, Sié François d'Assise COULIBALY et Thomas TRAORE ont été désignés pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont déroulés selon les étapes suivantes :

- les travaux préparatoires, du 25 septembre au 10 octobre 2023 à Ouagadougou ;
- l'appropriation du projet de loi de finances par la COMFIB, du 24 octobre au 03 novembre 2023 à Ziniaré ;
- l'audition des ministres et présidents d'institutions, du 06 au 17 novembre 2023 à Ouagadougou ;
- l'audition du gouvernement, le lundi 20 novembre 2023 à Ouagadougou ;
- la séance d'arbitrage, du 26 novembre au 04 décembre 2023 à Koudougou ;
- l'adoption du rapport de la COMFIB, le jeudi 07 décembre 2023 à Ouagadougou.

Outre la CAEDS, les autres commissions générales saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire(CGSASH), par les députés Yiompouen Aimé SOME *(Rires)*, Moctar Sidiki BARRY et Youssouf OUEDRAOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD), par les députés Diédon Alain HIEN, KABRE Kalifa et Nonyeza BONZI ;
- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par les députés Moussa SANGARE, Samadou OUARE et Ousséni SOULAMA.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- analyse des allocations budgétaires par la CAEDS,
- appréciation et avis de la CAEDS.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 et analyse du compte rendu des députés rapporteurs, la CAEDS estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- d'intégrer et de prendre en charge de nouvelles priorités tout en tenant compte de l'évolution du contexte national et international marqué par la crise sécuritaire et humanitaire ;
- d'améliorer et d'intensifier les efforts des forces de défense et de sécurité accompagnées des volontaires pour la défense de la patrie sur le théâtre des opérations en vue de la reconquête du territoire national ;
- de soutenir le rayonnement de la diplomatie du Burkina Faso à travers une mobilisation conséquente des partenaires techniques et financiers.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 08 décembre 2023

Le président : Daniel ZOUNGRANA

Les rapporteurs : Ousmane DIALLO, Thomas TRAORE
et Sié François d'Assise COULIBALY.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. La parole est au président de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Lassina GUITI
Président de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président. Pour le compte de la CAGIDH je voudrais inviter le député SANGARE Moussa à nous donner l'avis de notre Commission.

Merci.

M. Moussa SANGRE
Délégué des rapporteurs CAGIDH pour le dossier n°076

Bonjour à tous.

Permettez-moi de m'inscrire aux civilités déjà respectées par mon prédécesseur. Permettez-moi également, au nom des rapporteurs de la CAGIDH, de remercier le Président de la CAGIDH, honorable GUITI Lassina.

Permettez-moi enfin, Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, de passer directement au grand II de notre rapport intitulé « APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION »

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par les députés rapporteurs et de l'analyse du présent projet de loi de finances, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- de doter le gouvernement de moyens conséquents afin de relever les défis sécuritaires ;
- de soutenir l'économie nationale durement affectée par la crise sécuritaire à travers de nouvelles dispositions de mesures fiscales ainsi que des mesures d'ajustement technique ;
- d'assurer la mobilisation des ressources nécessaires au financement des investissements et des secteurs sociaux comme la santé et l'éducation.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 08 décembre 2023

Le vice-président : Yaya SANOU

Les rapporteurs : Moussa SANGARE, OUARE Samadou
et SOULAMA Ousséni.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au président de la Commission du développement durable.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa KONE
Président de la CDD

Excellence, avec votre autorisation, l'honorable Docteur HIEN Diédon Alain présentera le rapport de la Commission à la plénière.

M. Diédon Alain HIEN
Délégué des rapporteurs de la CDD sur le dossier n°076

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;
Chers honorables députés ;
Chers membres du gouvernement ;
Cher personnel parlementaire ;
Femmes et hommes des médias, bonjour.

Au nom des honorables députés de la Commission du développement durable qui ont participé aux travaux relatifs au projet de loi, objet de la présente plénière, je prends la parole avec l'autorisation de notre président de Commission l'honorable député Moussa KONE pour présenter le rapport pour avis de la Commission du développement durable conformément aux orientations données par le PALT au début de la session.

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 12 décembre 2023 de 08 heures à 11 heures 40 minutes, la Commission du développement durable (CDD), s'est réunie en séance de travail, dans sa salle, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son

avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a désigné le député Diédon Alain HIEN pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Toutefois, à la demande de la COMFIB, les députés Nonyèza BONZI et Kalifa KABRE ont participé aux travaux à l'exception de l'atelier sur l'arbitrage budgétaire qui s'est tenu à Koudougou du 26 novembre au 04 décembre 2023. Il s'est agi :

- des travaux préparatoires avec l'élaboration et la validation du questionnaire budgétaire ;
- des travaux des sous-commissions qui se sont déroulés du 25 septembre au 10 octobre 2023 dans les salles de commissions de l'Assemblée législative de transition ;
- de la séance d'appropriation qui s'est tenue à Ziniaré, du 24 octobre au 03 novembre 2023. Au regard de la spécificité et de la procédure particulière de la loi de finances, cette séance a regroupé l'ensemble des députés de la COMFIB et des représentants des autres commissions saisies pour avis ;
- de l'audition du gouvernement qui s'est déroulée le lundi 20 novembre 2023 de 10 heures 20 minutes à 16 heures 30 minutes ;
- enfin, de l'adoption du rapport du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 qui s'est tenue le jeudi 07 décembre 2023 de 09 heures 20 minutes à 15 heures 20 minutes.

Tous ces travaux se sont déroulés sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de la COMFIB.

En prélude à l'audience du gouvernement au niveau de la COMFIB, la CDD a organisé, le lundi 23 octobre 2023 de 15 heures 10 minutes à 18 heures 35 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés membres de la CDD de formuler des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du gouvernement lors de son audition à la COMFIB par le député rapporteur.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Les commissaires ont accentué leur appréciation sur les résultats attendus des départements ministériels relevant des domaines d'attribution de la Commission du développement durable (CDD).

De ce qui précède, la CDD note que les orientations et choix stratégiques du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 sont en adéquation avec les axes prioritaires définis par le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) de la Transition.

La Commission estime enfin que le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, va contribuer au développement économique et au bien-être social du Burkina Faso. Elle exhorte donc le gouvernement à s'approprier les principes cardinaux de développement durable dans la mise en œuvre dudit budget.

Par conséquent, la Commission du développement durable (CDD) donne son avis favorable à l'adoption du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Ouagadougou, le 12 décembre 2023

Le vice-président : Kanibè TUINA

Le rapporteur : Dr Diédon Alain HIEN

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la présidente de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Yiompouén Aimé SOME à bien vouloir livrer à la plénière le contenu du rapport d'avis de la CGSASH.

Je vous remercie.

M. Yiompouén Aimé SOME
Délégué des rapporteurs CGSASH sur le dossier n°076

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs, à vos grades et rangs respectifs.

Permettez-moi de vous livrer la substance du rapport de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire en abrégé CGSASH.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 8 décembre 2023 de 14 heures 12 minutes à 15 heures 45 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Yiompouén Aimé SOME, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné les rapporteurs Yiompouén Aimé SOME, Youssouf OUEDRAOGO et Moctar Sidiki BARRY pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé le jeudi 09 novembre 2023 de 09 heures 05 minutes à 13 heures 00 minute, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la Commission,
- appréciation et avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

La Commission estime que la mise en place du présent projet de budget prend en compte les grandes orientations, les priorités et choix stratégiques basés sur les piliers, axes et actions prioritaires du Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) ainsi que les nouvelles dispositions fiscales et mesures d'accompagnement.

Ce faisant, ce projet de budget offre la possibilité à notre pays :

- d'assurer une réponse urgente et efficace à la crise humanitaire et aux drames socioéconomiques et communautaires provoqués par l'insécurité et les aléas climatiques ;
- d'améliorer la gouvernance dans le domaine de la production des secteurs porteurs de l'économie en vue de répondre efficacement aux besoins spécifiques des populations en tenant compte du genre et de l'inclusion ;
- de poursuivre le chantier de la réconciliation nationale dans le but de recoudre le tissu social mis à mal par les préjugés, les rancœurs et les accusations ;
- de libérer les zones occupées et de créer les conditions nécessaires au retour de l'Etat et des populations dans ces zones.

La Commission espère que le présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 qui découle prioritairement du plan d'actions de la Transition, permettra d'atteindre les objectifs visés par le gouvernement.

Elle émet le souhait que malgré le contexte difficile, le gouvernement, à travers cette loi de finances, poursuive effectivement :

- la continuité des services sociaux de base au profit des populations en général, des PDI et des personnes affectées par le terrorisme en particulier ;
- la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme ;
- la gestion efficace des catastrophes et crises humanitaires ;
- la mise en œuvre des projets et programmes d'employabilité et d'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées par le financement de l'entrepreneuriat ;
- la réalisation de projets de logements sociaux-économiques et de projet de viabilisation ;

- la construction et l'équipement adéquat des lycées scientifiques, des Etablissements de formation technique et professionnelles (EFTP), des amphithéâtres et des bâtiments pédagogiques ;
- la réalisation d'investissements et de réformes en matière de santé et d'éducation ;
- enfin, le renforcement de la cohésion sociale.

Malgré les efforts remarquables du gouvernement en matière de budgétisation sensible au genre, aux droits de l'enfant et au handicap, la CGSASH recommande au gouvernement une utilisation rationnelle et efficiente des ressources qui seront allouées afin d'assurer le bien-être des populations.

Par conséquent, la CGSASH, émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Ouagadougou, le 08 décembre 2023

Le vice-président : Yiompouén Aimé SOME

Le rapporteur : Yiompouén Aimé SOME

Merci.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je me retourne vers le gouvernement.

Conformément à la procédure que j'ai indiquée plus haut, nous allons écouter maintenant la déclaration de monsieur le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective.

Monsieur le ministre vous avez la parole.

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective

Déclaration du gouvernement à l'occasion de la séance plénière de l'Assemblée législative de transition sur l'examen et le vote du projet de loi de finances initiale pour l'exécution du budget de l'état, exercice 2024.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers collègues membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires ;

Chers collaborateurs ;

Mesdames et messieurs les journalistes et autres travailleurs des médias.

L'honneur me revient de vous présenter, au nom du gouvernement, le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024. Conformément aux dispositions en vigueur, votre auguste Assemblée à travers la Commission des finances et du budget (COMFIB) a exercé depuis le mois de septembre, ses prérogatives de contrôle de l'action gouvernementale, en auditionnant les techniciens et les membres du gouvernement sur les prévisions budgétaires après analyse des documents budgétaires soumis au titre du projet de loi de finances initiale, exercice 2024.

Je voudrais saisir cette occasion pour traduire à vous monsieur le Président, à monsieur le Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) et à l'ensemble des honorables députés membres de la COMFIB, mes vifs remerciements et reconnaissances pour le climat convivial qui a prévalu tout au long des travaux qui ont permis d'élaborer le rapport général dont l'économie vient d'être livrée par le rapporteur général de la COMFIB. Ce rapport traduit fidèlement les résultats de nos travaux. Par conséquent, vous me permettrez de faire l'économie des différents chiffres au risque de me répéter.

La tenue de la présente plénière pour examiner le rapport général est la preuve de votre engagement pour le gouvernement en lui permettant de disposer de son principal outil de la mise en œuvre de sa politique de développement économique et social qu'est le budget de l'Etat. Le gouvernement à travers ma modeste voix, vous en est reconnaissant.

Excellence Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le défi majeur dans la gestion budgétaire est de pouvoir faire face aux charges de fonctionnement de l'administration, d'investir pour le développement économique et sociale et d'assurer la politique sociale du gouvernement dans un contexte de rareté des ressources. Ce défi devient encore énorme dans notre contexte car en sus des charges ci-dessus citées, il faut faire face aux besoins d'accompagnement des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans la lutte contre les groupes terroristes.

En d'autres termes, l'accompagnement des FDS doit se faire tout en préservant les acquis au niveau des secteurs sociaux (Santé, éducation, agriculture). C'est l'exercice difficile que nous avons fait dans le cadre du présent projet de loi de finances.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
Le projet de budget de l'Etat, exercice 2024, comme l'a indiqué le rapport général de la COMFIB, se chiffre en définitive à **3 019 milliards de FCFA** en recettes et à **3 694 milliards de FCFA** en dépenses. On note une amélioration des prévisions de recettes de **387 milliards de FCFA** par rapport à la LFI 2023 malgré le contexte qui prévaut. Cette prévision d'accroissement s'explique par les réformes engagées pour renforcer la mobilisation des ressources au niveau des différentes régies de recettes.

Quant aux dépenses, elles ont augmenté de **458 milliards de FCFA** par rapport à 2023. Il est à noter également l'amélioration des principaux soldes caractéristiques à l'exception du déficit global.

En effet, l'épargne budgétaire se chiffre à **509 milliards de FCFA** en 2024 contre **273 milliards de FCFA** en 2023 correspondant à une amélioration de **236 milliards de FCFA.**

Le ratio solde budgétaire sur PIB nominal se chiffre à **4.6%** contre **4.8** en 2023. Quant au ratio des dépenses sur les recettes fiscales rapportées aux dépenses de personnel, il passe de **49,95%** en 2023 à **45,96%** en 2024. Des efforts ont été faits pour répondre aux besoins d'investissement croissants des acteurs. Ce qui fait passer les dépenses d'investissement sur ressources propres de **696 milliards de FCFA** en 2023 à **1017,6 milliards de FCFA** en 2024 avec pour corollaire une dégradation du déficit global de **70,9 milliards de FCFA.**

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
Le projet de loi de finances initiale, exercice 2024 traduit dans l'ensemble, l'ambition du gouvernement de financer durablement le développement nonobstant le contexte difficile auquel notre pays est confronté.

Cependant, l'atteinte des différents objectifs fixés dans le cadre du budget de l'Etat, exercice 2024 ne peut être effective que dans un environnement apaisé pour l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi, le gouvernement a fait de la restauration de l'intégrité du territoire et de la gestion de la crise humanitaire les principales priorités de ce budget.

En effet, la part du budget de l'Etat allouée aux secteurs de la défense et de la sécurité est passée de **12,49%** en 2016 à **20,27%** en 2022 puis à **28,42%** en 2023 pour se situer à **29,49%** en 2024.

Il est important de souligner qu'en sus de ces efforts, les réalisations socio-économiques envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets notamment le Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL), le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS), le Projet d'Urgence de Développement Territorial et de la Résilience (PUDTR) et le Projet Communautaire de Résilience et de Stabilisation dans le Sahel (PCRSS) contribuent également à améliorer la gouvernance administrative, économique, locale et à renforcer la résilience des populations dans les localités d'intervention.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
En dépit des efforts consentis par le gouvernement dans les secteurs de la défense, de la sécurité et de l'action humanitaire, une attention particulière a également été accordée aux secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et le développement rural.

Ainsi, la part du budget de l'Etat hors financement extérieur allouée au **secteur de la santé** ressort à **11,90%** en valeur relative, soit **330 milliards de FCFA** en valeur nominale en 2024. Au titre de ce département, les efforts du gouvernement seront orientés vers le renforcement des plateaux techniques des principales formations sanitaires pour une plus grande efficacité des soins de santé. L'objectif à moyen terme est d'infléchir la facture annuelle des évacuations sanitaires à l'extérieur et également à l'intérieur par un maillage progressif des centres de référence en équipements spécifiques.

Le secteur de l'éducation regroupant le préscolaire, le primaire, le secondaire, le supérieur, la formation professionnelle et technique, quant à lui, absorbe **26,26%** des prévisions budgétaires en 2024 hors financement extérieur, soit **729 milliards de FCFA** contre **689 milliards de FCFA** en 2023 correspondant à une hausse de **40 milliards de FCFA**. Au regard du caractère prioritaire et sensible de ce secteur, les efforts ont été faits afin de permettre une couverture appréciable des besoins primaires pour un bon déroulement des activités académiques.

Le secteur du développement rural, composé du ministère en charge de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques et de celui de l'environnement, de l'eau et assainissement, bénéficie d'une allocation budgétaire de **137 milliards de FCFA** en 2024, correspondant à une part

relative d'environ **5,0%,** soit une hausse de **21,3 milliards de FCFA** par rapport aux allocations de 2023 qui étaient de **116 milliards de FCFA**.

Les projets prioritaires de ces secteurs à savoir les intrants agricoles, l'aménagement de nouveaux bas-fonds, les équipements de transformation à prix subventionné au profit des femmes Personnes Déplacées Internes (PDI), la couverture vaccinale des animaux, la réalisation d'infrastructures hydrauliques etc. *«l'assainissement et l'évacuation des eaux usées et excréta, l'accompagnement du corps des eaux et forêts »*, ont fait l'objet d'attention particulière en vue de permettre leur déroulement normal.

En lien avec la crise sécuritaire, **le domaine de l'humanitaire** a bénéficié d'un montant de **49,9 milliards de FCFA** en 2024, représentant **1,8%** du budget de l'Etat contre 48,6 milliards de FCFA en 2023.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
Nonobstant tous les efforts consentis, il reste bien entendu que de nombreux besoins n'ont pas pu être pris en compte. Cela se justifie comme annoncé précédemment par la forte contrainte budgétaire à laquelle nous faisons face.

Il revient aux uns et aux autres de travailler à une utilisation efficiente des ressources allouées pour la couverture des besoins indispensables. En tout état de cause, le gouvernement se fera le devoir de saisir votre auguste Assemblée pour une loi de finances rectificative afin de couvrir plus de besoins en cas d'amélioration de la conjoncture économique au titre de l'année 2024.

Enfin, la Commission des Finances et du Budget dans son rapport général a fait des observations, formulée des recommandations à l'endroit du gouvernement. Nous voudrons vous rassurer que le gouvernement fera de la mise en œuvre de ces recommandations pertinentes une priorité pour l'amélioration continue de la gestion budgétaire dans notre pays.

Mais avant, le gouvernement par ma voix, sollicite l'adoption du projet de loi de finances, exercice 2024 pour lui permettre de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa politique économique et sociale.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
Tel est le message du gouvernement à l'occasion de cette séance d'examen du projet de budget 2024 que Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement m'a chargé de livrer.

A cette occasion, il me charge également de vous réitérer sa gratitude pour la précieuse contribution de l'ALT à une gestion vertueuse de nos finances publiques dont l'objectif commun est de servir les vaillantes populations de notre chère patrie.

Que Dieu bénisse le Burkina Faso !

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le ministre.

Le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir sur ce dossier sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

L'honorable Issa SAWADOGO a la parole.

M. Issa SAWADOGO (GC/OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Permettez-moi de dire un bonjour au peuple burkinabè. Mon bonjour à toutes les personnes handicapées de notre pays. Mon bonjour également, à tous ces jeunes gardiens de la paix qui veillent au grain pour permettre à cette transition de dérouler efficacement son programme, pour le bonheur du peuple burkinabè.

Pour cette plénière, je n'ai pas de questions à adresser au gouvernement, mais seulement un commentaire.

Je salue les efforts du gouvernement en faveur du peuple burkinabè, malgré le contexte de crise humanitaire sans précédent. Sans doute, des efforts ont été faits au profit des personnes handicapées mais beaucoup restent à faire.

Bien que tout soit urgent dans notre pays en ce moment, je souhaiterai que le gouvernement à travers le ministère de la solidarité nationale puisse jeter encore plus un regard vers les personnes handicapées qui subissent

doublement le poids de cette crise. Je puis vous assurer que beaucoup d'entre elles, ne parviennent pas à s'octroyer même un seul plat par jour sans tendre la main.

Ceci est mon cri de cœur et je souhaiterai qu'à travers le présent projet de budget, qu'un accent soit mis en faveur des personnes handicapées.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Bénédicte BAILOU.

Mme Assita Bénédicte Françoise Romaine BAILOU (GC/OSC)

Merci bien Excellence Monsieur le Président.
Au titre du ministère de la santé, comment se présenteront les 10 cliniques mobiles qui seront créées ? L'équipement tiendra-t-il compte des personnes handicapées surtout des femmes handicapées en situation d'accouchement ?

Au titre du ministère de la justice, le palais de justice de la ville de Bobo-Dioulasso a vu d'œil, semble être réhabilité. Si la réhabilitation est pour 2024, à quand le fonctionnement ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.
L'honorable Moumouni DIALLA a la parole.

M. Moumouni DIALLA (GC/OSC)

Merci beaucoup monsieur le Président.

J'avais quelques préoccupations, notamment quand je regarde au niveau des résultats attendus, je n'ai pas vu le ministère de l'urbanisme cité. Pourtant, nous avons voté une loi emblématique qui était l'utilisation rationnelle de nos terres, notamment la question des logements sociaux. Je ne sais pas si ce présent budget 2024 prend cela en compte parce que régler

la crise sécuritaire, c'est de régler le problème foncier qui est un problème majeur pour notre pays aujourd'hui.

La deuxième, c'est au niveau des résultats attendus. Quand j'ai regardé au niveau du ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi, j'allais dire que c'est moins ambitieux parce que quand vous faites le calcul total, on crée environ 3000 emplois pour les jeunes Burkinabè. J'allais dire que quand vous prenez le Burkina Faso actuel, vous avez plus de 75% de la population en deçà de 35 ans. Et la crise que nous vivons est en partie, du fait que des jeunes soient désœuvrer.

Je m'attendais de voir quelque chose de plus ambitieux pour les jeunes Burkinabè car c'est cette situation aussi qui garde pendant longtemps l'instabilité et l'insécurité que nous vivons.

Et la dernière question, nous avons cité ici la fois dernière, la nécessité de réhabiliter ou de rendre assez attrayant, certains centres de référence au niveau de notre pays. Quand vous prenez l'établissement public le SIAO, qui a un moment donné s'effondrait, on avait dit que comme c'est une maison qui gardait de façon symbolique le Burkina Faso et qui attirait l'international, il était important que dans le budget 2024, on puisse voir sérieusement pour avoir un SIAO digne de ce nom et qui continue d'attirer l'international au Burkina Faso.

Du reste, je vais revenir en tant que Président du groupe parlementaire dans ma déclaration, ce qui va concerner l'ensemble des membres de mon groupe sur ce que nous attendons donc de ce budget et nous prononcer sur notre ordre de vote.

Merci beaucoup monsieur le Président.

Le Président

Merci bien cher collègue.
L'honorable Yentema Arnaud TINDANO a la parole.

M. Yentema Arnaud TINDANO (GC/PP)

Merci à vous, Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, pour la parole.

Toutes mes vives félicitations à la COMFIB et à l'ensemble des commissions qui ont travaillé sur le projet de loi de finances.

J'aurais finalement qu'une seule question qui est en rapport avec la situation épidémiologique que nous avons vécu avec la dengue.

Selon l'OMS, environ la moitié de la population mondiale est aujourd'hui exposée au risque de dengue. Il est dit à ce niveau qu'un second vaccin de 06 à 16 ans contre la dengue serait disponible mais, pour le moment, il n'existe pas de traitement spécifique.

Au titre du ministère de la santé et de l'hygiène publique, on a constaté une hausse significative des ressources allouées par rapport à 2023, soit une hausse de 23%. Je profite de l'occasion pour saluer ledit ministère, pour le déploiement effectif du SAMU au grand bonheur de tous.

Je voudrais donc demander, est-ce qu'il est inscrit au titre du budget 2024 ainsi élaboré du ministère en charge de la santé, des mesures de préventions pour cette maladie afin d'éviter à nos populations cette situation douloureuse que beaucoup de familles ont connu cette année.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Moctar Sidiki BARRY.

M. Moctar Sidiki BARRY (GC/PP)

Merci monsieur le Président.

Merci aux membres du gouvernement.

J'ai une question qui s'adresse au ministre de l'agriculture. Juste avoir la clarification de la question de pistes à bétails. Le nombre évoqué de 15 km de couloir de transhumance évoqué à la page 136 me semble insuffisant.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Ousmane DIALLO.

M. Ousmane DIALLO (GC/PP)

Merci monsieur le Président.

C'est vrai, que je ne voulais pas poser de question mais quand j'ai écouté au niveau du ministère de l'agriculture et les ressources halieutiques, il y a un égard incommensurable entre le traitement de l'agriculture et de l'élevage. Par exemple, vous dites que vous allez créer 108 micros projets et micro-entreprises agricoles accompagnés, 3879 hectares de terre sécurisée avec actes fonciers ; je ne vais pas tout citer, vous allez lire certainement pour voir que l'écart est très grand. Est-ce que vous croyez au secteur de l'élevage ?

Si vous croyez au secteur de l'élevage, normalement, il y a un équilibre à faire. Mais quand je regarde, c'est comme si c'est un secteur qui, à la limite,… je ne comprends pas. *(Rires de l'assistance)*

Franchement, monsieur le Président, je vais lire : « dans le domaine agricole 2884 hectares de nouveaux basfonds aménagés, 500 hectares de nouveaux périmètres irrigués aménagés, 806 équipements mis à disposition, 60000 tonnes d'intrants, 200 équipements de transformation, 508 tonnes, 182 points de vente de céréales, 119 km de pistes d'accès aux périmètres irrigués… », honorable BARRY Sidiki Moctar parlait déjà de ces pistes. Maraîchers, bas-fonds, marchés ruraux réhabilités, 108 micros entreprises agricoles accompagnées, 3879 hectares de terre sécurisée avec actes fonciers. 5000 hectares de terre dégradée récupérée. Tout cela c'est pour l'agriculture.

Maintenant, quand vous venez à l'élevage, 35 parcs de vaccination, 11 réhabilités, 300 hectares de pâturage…, *(Murmures et Commentaires des députés)* je manque de mots.

<u>Le Président</u>

Merci cher collègue.
L'honorable DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba a la parole.

<u>Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL</u> (GC/FVR)

Merci Excellence.

Je n'ai pas de question mais je suis un peu dépassée par le déficit. je voudrais donc faire des propositions pour améliorer en fait la recette. Je sais que le gouvernement fait déjà des efforts.

Je vais dire qu'au niveau des infrastructures, les routes notamment, pourquoi, est-ce qu'on ne peut pas trouver d'autres moyens de faire rentrer les fonds ? Je suppose que récemment au conseil des ministres, la suppression de certaines institutions rentre dans cette dynamique. Il y a eu trois institutions qui ont été supprimées, est-ce que les recettes qui étaient allouées à ces institutions iront à ce niveau ?

Je vais dire de façon précise pour les routes, est-ce qu'on ne peut pas augmenter les taxes routières ? Pas augmenter les taxes routières, mais les motocyclettes, les vélos par exemple peuvent contribuer avec quelque chose de très symbolique. ***(Murmures et Commentaires des députés)***

Non ! Je m'attendais à cette réaction. Par exemple, si on fixait 2000 F de taxe par moto ? Vous savez combien de motos, il y a ? On fixe 2 000 F par an, on leur donne un timbre ou quelque chose de ce genre et on leur dit qu'ils ont ça pour toute l'année. Cela représente 13 virgule quelque chose si on multiplie ça par 365 jours. Je me suis amusée à faire ces calculs quand on lisait le rapport. En 2024, le Président a dit qu'on doit encore faire des efforts. Mais si on veut des routes, il faut que nous aussi nous contribuons à faire entrer les fonds.

Et les fonds qui rentrent, on sait que c'est pour les routes et qu'on nous dise, on est en train de faire des routes de tel axe, de telle région. Je préfère qu'on fasse cela et qu'on confectionne des panneaux publicitaires avec la photo de la route qu'on est en train de construire de sorte à ce que ce soit visible. Cela va jouer un peu sur le mental des Burkinabè, même des tous petits, à vouloir contribuer au lieu d'attendre. Vous voyez, tout le monde dit, pourquoi vous ne faites pas ici et là, mais personne ne fait des propositions pour faire rentrer l'argent, pour dire, voici un angle où vous pouvez faire rentrer de l'argent.

Pour la santé aussi, honneur aux femmes pour qu'elles ne fassent pas toujours des rangs dans les CSPS. Le gouvernement a fait des efforts dans ce sens. Je pense qu'au niveau de l'assiette fiscale, il y a beaucoup de points. Les sachets plastiques, par exemple, il faut mettre des taxes sur ces sachets plastiques pour l'environnement et du même coup, on lutte contre la dengue et l'insalubrité. Si quelqu'un verse de l'eau sale, il faut prendre de l'argent. Il y a beaucoup de coins où on peut trouver de l'argent.

Merci. ***(Des murmures dans la salle)***

Je fais des propositions parce que je réside loin, je mets 08 heures pour venir ici. Je peux contribuer et je sais que les populations sont prêtes à contribuer pour faire des routes. Mais quand on fait la route, qu'on dise, l'argent qu'on a donné, voici la route qu'on a fait.

Merci.

Le Président

Merci chère collègue.

L'honorable Youssouf OUEDRAOGO a la parole.

M. Youssouf OUEDRAOGO (GC/FVR)

Merci Excellence.

Merci à la commission des finances et du budget pour le travail abattu.

Je viens appuyer parce que la question de l'élevage revient également à mon niveau. En réponse à la question n°28, le gouvernement donne les raisons de la faible contribution du secteur de l'élevage dans la formation du PIB.

Il sied également, de noter depuis près d'une dizaine d'années, nos éleveurs traversent nos frontières terrestres pour se retrouver dans les pays voisins où les biens et services, à leur endroit sont plus intéressants. On y trouve également de grandes aires de pâturages. Ces pays voisins qui n'étaient pas des pays d'élevage sont en train de l'être. En témoigne les nombreux voyages d'études que les techniciens de ces pays effectuent au Burkina Faso.

La question ici est de savoir : quelles sont les mesures que le gouvernement entreprend pour minimiser un peu les coûts des services par rapport à ceux de nos pays voisins ? Afin de permettre à nos éleveurs d'exprimer leur potentiel pour mieux contribuer au PIB national.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable SANGARE Moussa a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

Ma première question est en lien avec le logement décent et celle foncière au Burkina Faso.

A maintes reprises, nous avons souligné que cette question était une bombe à retardement et Dieu seul sait que cette bombe existe toujours.

Ma question est de savoir : est-ce qu'au titre de l'exercice budgétaire 2024, la question de logement décent pour les Burkinabè serait une réalité ?

La deuxième question en lien avec le ministère en charge de l'humanitaire, je vois comme résultats attendus en 2024, on parle de 134 071 ménages pauvres, vulnérables et PDI reçoivent des transferts monétaires. La pauvreté étant une réalité au Burkina Faso, j'aimerais savoir : quels seront les critères de sélection de ces ménages pauvres ?

Quand on parle d'argent, il faut qu'on éclaircisse ce point. En plus de cela, les montants qui seront transférés, est-ce qu'on a une fourchette du montant qui sera transféré à ces familles pauvres et à ces PDI ?

L'autre question, c'est en lien avec le ministère de la sécurité, essentiellement au niveau des installations anarchiques dans nos grandes villes qui est une lutte permanente et nécessite beaucoup de budget. Est-ce que le gouvernement aussi entend accompagner ce ministère dans ce sens pour lutter contre les installations anarchiques et, par ricochet, contre les accidents de la circulation routière ?

Enfin, au titre du ministère de la justice, pour le compte de la garde de sécurité pénitentiaire si je ne me trompe pas, je vois comme résultats majeurs attendus en 2024, il est dit : « 03 fourgons de transport des détenus sont disponibles ». 3 fourgons, je ne comprends pas. C'est pour toutes les prisons du Burkina ou bien c'est pour Ouagadougou seulement ? Ou bien le prix d'un fourgon est si exorbitant, je ne comprends pas cette partie. Si toute fois le gouvernement peut nous éclairer davantage.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Boubacar BIKIENGA.

M. Boubacar BIKIENGA (GC/FDS)

(Intervention faite en mooré et traduit en français par le député GUITI Lassina)

Merci bien.

Avant de poser ma question, je vais essayer de récapituler un peu ce que le collègue vient de dire. Il pose essentiellement deux questions : la première de ces questions est en lien avec les VDP. Pour lui, il y a deux types de VDP. Il y a un premier type qui reçoit des subsides alimentaires alors que la deuxième catégorie n'en reçoit pas. Qu'en sera-t-il de cette catégorie cette année ? Ce qu'il veut savoir, est-ce que tous les deux types de VDP recevront des primes alimentaires cette année ?

Sa deuxième question est en rapport avec la culture du coton et les comités qui ont été mis en place dans le cadre de la culture du coton. Pour lui, les dettes sont mutualisées au niveau du comité si bien que même celui qui n'est pas endetté finit par payer la dette des autres. Et cette nature de faire n'est pas à encourager ceux qui font l'effort. Il propose que la dette soit individuelle. Que chacun puisse payer sa dette et qu'elle ne porte pas sur les autres qui, pourtant, ont fait des efforts.

Je crois que grosso modo, c'est ce qu'il venait de dire.

Merci bien.

Le Président

Vous avez maintenant la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Très bien.

Merci beaucoup Excellence Monsieur le Président.

J'ai deux questions et un plaidoyer.

Ma première question est en lien avec le budget programme. Ma deuxième étant en lien avec l'encours de la dette et le plaidoyer portera sur la formation professionnelle qui se doit d'être octroyée aux détenus.

Je reviens alors à ma première question qui porte sur le budget programme.

Monsieur le ministre, depuis un certain nombre d'années, le Burkina Faso a fait le choix d'implémenter le budget programme. Je voudrais qu'on nous rassure que le budget programme est effectivement implanté et nous dire également quelles sont les difficultés qui font que les responsables de programmes budgétaires n'ont pas vraiment les mains libres pour exécuter leur budget et rendre compte de cette exécution parce que c'est le principe même du budget programme. Est-ce qu'on peut nous situer par rapport à l'effectivité du budget programme au Burkina Faso ?

La deuxième question qui est en lien avec l'encours de la dette, le rapporteur l'a bien dit, il faut noter que notre pays est de plus en plus endetté. On nous a répété dans cet hémicycle à plusieurs reprises que la dette n'est pas mauvaise. C'est vrai, elle n'est peut-être pas mauvaise mais il faut dire qu'elle n'est pas non plus bonne. Quand on est endetté, cela veut dire qu'on bouffe ou qu'on dépense ce qu'on n'en a pas. Et pour un pays pauvre, on peut effectivement être amené à se poser des questions. A quand limiter l'encours de la dette ?

L'apport ici est que nous compromettons les générations futures parce que nous voulons dépenser aujourd'hui ce que nous n'avons pas réellement. Et ça, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose. Surtout que les lois qui nous viennent ici en ratification par rapport à certaines dettes contractées, on constate clairement qu'il y a un vrai souci de rentabilité.

Je vais citer un seul cas. Il y a eu une loi ici où de l'argent était emprunté pour payer des bus et des pièces de rechanges pour la ville de Ouagadougou. Cela m'est resté à la gorge jusqu'à présent. On pouvait comprendre que quelqu'un emprunte de l'argent pour construire des routes à Ouagadougou ; mais payer des bus et des pièces de rechange, il y a un problème. C'est pourquoi, je voudrais vraiment insister sur la politique d'endettement. C'est ça qui va faire que nous allons sortir de la crise et que nous allons offrir aux générations futures un mieux-être au Burkina Faso, de sorte à prévenir les crises prochaines.

Ma dernière préoccupation est en lien avec ce que j'appelle un plaidoyer. Il faut dire qu'au Burkina Faso aujourd'hui, environ 9 000 jeunes personnes croupissent dans les prisons. Je dis bien 9 000. Ces personnes aujourd'hui privées de leur liberté nécessairement, pour la plupart d'entre eux seront libérés tôt ou tard. Alors qu'aujourd'hui, quand vous regardez dans les prisons, aucune perspective réelle n'est offerte à ces jeunes, de sorte à développer leurs compétences de sorte que de façon honnête, on puisse

penser que demain, ils pourront s'en sortir par eux-mêmes et laisser la société burkinabè en paix. Vous allez dans toutes les prisons, les uns et les autres se débrouillent comme ils peuvent, tantôt pour un atelier de menuiserie-bois qui n'a pas de matière d'œuvre, tantôt pour un atelier de menuiserie soudure qui n'a pas de matière d'œuvre non plus, tantôt pour une production qui manque de moyens.

Il faut dire que ce qui nous a conduits dans la crise sécuritaire aujourd'hui est un manque de vision. Si nous n'avions pas la vision de savoir que ceux qui ont troublé notre sommeil hier pourront le troubler encore demain si rien n'est fait pour les permettre de vivre honnêtement à côté de nous, c'est que nous sommes en train de manquer quelque chose d'important et nous ne devons pas manquer cela.

Je voudrais donc attirer l'attention sur la nécessité de faire des prisons des centres de formations, sinon, nous allons faire d'elles, des écoles de crimes. Dans tous les cas, nous n'avons pas le choix.

Merci bien.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable COULIBALY Sié François d'Assises.

M. Sié François d'Assise (GC/PDCE)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Ayant été activement associé à ces travaux de la COMFIB sur le projet de loi de finances, je n'ai pas véritablement de question. J'ai cependant des amendements que j'avais portés à l'attention de la COMFIB et à la lecture, je ne les ai pas entendus, je préfère revenir dessus.

Le premier amendement, c'est dès l'introduction, notamment des éléments de chronologie que j'ai voulu qu'on puisse faire ressortir. D'abord il est dit que conformément à l'article 25 du règlement, le gouvernement a déposé le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget. Tel que c'est dit, on ne sait pas effectivement quelle est la preuve. Une date permet de savoir qu'effectivement le dépôt a été fait 90 jours avant le 31 décembre parce que cet article est appelé dans le texte. C'est important que cette précision soit faite également pour situer.

Deuxièmement, un autre aspect important qui permettra à quiconque qui lit le rapport d'être mieux situé, c'est la période d'élaboration des

questionnaires budgétaires qu'on pourrait aussi préciser à l'intérieur du rapport.

Et le dernier amendement, c'est une recommandation que j'ai formulée notamment, renforcer la lutte contre la corruption à travers la mise en place et la dynamisation de cellules anti-corruption dans les ministères et institutions qui n'en disposent pas.

Nous avons pu noter ces derniers temps et durant tout ce mois d'ailleurs, une activité engagée par le ministère de l'économie et des finances dans le sens de la lutte contre la corruption, à travers ce programme qui consiste à sensibiliser les usagers quant aux questions de corruption. Il est important que ce type d'activité soit dupliquée dans l'ensemble des différents ministères et institutions afin que le budget, exercice 2024 puisse être un budget bien géré sur toute la ligne, dans tous les endroits, par tous les acteurs parce que la corruption, c'est le fléau essentiel qui nous tue dans ce pays. Quels que soient nos efforts, il est bon jusqu'au plus haut niveau, tel que le ministère des finances le fait, un engagement soit concret et continue sur toute la ligne dans tous les ministères et institutions.

Voici les différents amendements qui ont été formulés et adressés à l'endroit de la COMFIB.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Je voudrais à l'entame de mon propos, féliciter la COMFIB ainsi que le gouvernement pour ce projet de loi de finances qui répond aux impératifs du moment à savoir la guerre et la résilience, comme Excellence, vous l'avez-vous-même signifié à Koudougou lors de l'atelier d'arbitrage. Je me réjouis de voir que ce projet de loi de finances répond à ces impératifs.

Je voudrais dire un mot également pour la budgétisation sensible au genre. Il y a certaines actions qui sont perceptibles dans ce projet de loi de finances mais je voudrais attirer l'attention du gouvernement que dans sa mise en œuvre, des efforts doivent être faits afin de rendre effectif et renforcer ce principe.

Ceci étant, j'ai trois petites préoccupations :

Concernant les pupilles de la nation, il est prévu cent millions de francs CFA pour leur prise en charge en 2024. Peut-on avoir une idée sur leur nombre et quelle est la nature de cette prise en charge ?

Concernant le ministère des enseignements supérieur, de la recherche et de l'innovation et concernant la recherche, il est prévu la construction d'un dortoir à Bagré-pôle en 2024. Ma question est la suivante : s'agit-il d'un dortoir mixte qui prend en compte toutes les commodités relatives au genre ? Combien de places comportent ce dortoir ?

Enfin, la dernière question, monsieur le ministre, le tableau n°12 à la page 130 renseigne sur l'évolution budgétaire de quelques départements ministériels. Je m'intéresse plus particulièrement au ministère en charge de l'action humanitaire qui, ayant demandé un besoin supplémentaire, de huis milliards huis cent cinquante millions a finalement bénéficié de quatre milliards neuf cent soixante un million.

De même le MENAPLN qui avait demandé un complément budgétaire de vingt-quatre milliards neuf cent cinquante-quatre millions, a reçu quatre milliards cent soixante un million. Comparativement à certains ministères et institutions qui ont bénéficié d'une évolution des allocations budgétaires supérieures à leurs besoins complémentaires.

Je vous pose la question, pourquoi ces choix d'allocations budgétaires ?

Monsieur le ministre, quelle alternative prévoit le gouvernement pour la gestion des questions sociales qui ne trouveraient pas de réponses suffisantes dans le budget 2024 ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Abdoulaye SAWADOGO a la parole.

M. Abdoulaye SAWADOGO (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

Mes premières préoccupations sont adressées au ministère de la solidarité. En termes de priorités pour les PDI, l'assistance alimentaire et les abris ont toujours été cités en première position.

Si l'assistance alimentaire a été mentionnée dans ce nouveau programme, les abris par contre non pas été mentionnés. Qu'en est-il exactement sur cette question quand on sait que très peu de PDI sont hébergées sur les sites aménagés. La grande majorité est obligée d'envahir les non-lotis.

La question suivante, c'est sur les transferts monétaires. Dans un premier temps, nous avons remarqué que les transferts monétaires qui sont pilotés par les partenaires de l'Etat ont été suspendus. Une chose que nous avons salué parce que si ces transferts sont mal faits, ils peuvent se retourner contre nous. Mais par la suite, nous avons remarqué que le transfert monétaire piloté par l'Etat lui-même a été suspendu.

Il faut se dire que les transferts monétaires sont très importants dans la prise en charge des PDI. Il y a des PDI qui sont dans des zones sous blocus et grâce aux détachements et aux VDP, les populations arrivent à y résider. Mais la périodicité des ravitaillements fait que les prix des céréales ne sont pas stables.

Souvent, les coûts sont très élevés. Les PDI ne pouvant pas travailler, vraiment se retrouvent avec beaucoup de difficultés pour s'alimenter. Est-ce que pour cette année 2024, il y a des actions en cours qui puissent permettre aux partenaires qui veulent s'inscrire dans la politique de notre gouvernement à reprendre ces transferts monétaires ?

En 2024, il est prévu également des transferts monétaires pour 134 071 bénéficiaires. Quels sont les garantis pour que ce projet en vue ne connaisse pas le même sort que le transfert piloté par l'Etat lui-même suspendu en 2023.

Il est question également de la prise en charge de 9000 PDI, femmes et filles y compris, victimes de violence. Je voudrais savoir si le ministère peut nous renseigner sur la nature de la prise en charge. Personnellement, j'ai été témoins de certaines prises en charge avec certaines victimes. Si on pouvait quand même nous renseigner sur quelques prises en charge ici, pour que nous essayons de comparer avec celles que nous avons déjà vues.

Au niveau du ministère de l'agriculture, là c'est un plaidoyer. Nous saluons à sa juste valeur les efforts faits pour l'assistance aux personnes vulnérables en particulier les PDI par l'octroi d'engrais agricole. En amont, ce que nous souhaiterions, c'est que les PDI soient bénéficiaires des bas-fonds aménagés ou de certains périmètres irrigués aménagés et d'équipements agricoles. 99% des PDI sont des agriculteurs et des éleveurs. Les mêmes qui cultivent ce sont eux qui élèvent en même temps.

Les PDI n'ayant pas vraiment les terres pour cultiver, ce n'est pas sûr que l'Etat puisse satisfaire le besoin alimentaire qui est quotidien pour ces populations.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Aboubacar KABRE a la parole.

M. Aboubacar KABRE (GC/PDCE)

Merci beaucoup Excellence.

J'ai deux préoccupations. La première porte sur les dépenses en capital. Il est dit dans le rapport de la COMFIB que les dépenses d'investissements sur ressources propres étaient projetées à 965,2 milliards, 44,4% de ce montant, soit 333 milliards seraient alloués en investissement sur le pilier 3 du plan d'action pour la stabilisation et le développement, à savoir : refonder l'Etat et améliorer la gouvernance.

Monsieur le ministre, pourrions-nous avoir les grands axes que vont toucher ces volumes très importants d'investissements ?

La deuxième préoccupation porte sur la stratégie annuelle d'endettement. Pour soutenir la viabilité de la dette publique à moyen et à long terme, seront privilégiés cette année, les dons et les emprunts extérieurs concessionnels.

Monsieur le ministre, quand on sait que les emprunts concessionnels sont parfois accompagnés de conditions défavorables, telles que les conditions d'engagement, ne serait-il pas envisageable pour notre pays de réfléchir à sortir de ce type de financement ?

Aussi, je voudrais savoir : quel est le poids de l'épargne intérieure privée de notre économie au vu des coûts que peut engendrer le recours aux capitaux extérieurs.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
Enfin, l'honorable BAMOUNI/KANSONO Esther.

<u>Mme Esther BAMOUNI/KANSONO</u> (GC/FVR)

Merci Excellence pour la parole.

Je vais d'abord remercier la COMFIB pour le travail abattu après des nuits blanches.

Merci aussi au gouvernement pour les efforts fournis.

Monsieur le ministre, au point 9 du rapport, quelques résultats majeurs attendus dans la mise en œuvre du budget 2024 ont été mentionnés. Quelques-uns de ces résultats méritent à notre niveau des éclairages.

Au titre du ministère en charge de l'éducation, pouvez-vous nous faire l'expression réelle des besoins pour l'année scolaire 2023-2024 de salles de classes au préscolaire, au primaire, au post-primaire et secondaire ? Également, le nombre de classes sous paillotes ?

Deuxièmement, 2024, le lycée Phillipe ZINDA est réhabilité. Ma question est de savoir à quand son ouverture ?

Au titre du ministère en charge de l'emploi, il est question de former 2000 jeunes et d'accompagner techniquement et financièrement 1200 jeunes. La question que je me pose, les 1200 jeunes sont-ils différents des 2000 jeunes qui seront formés ou bien ils font partie de ces 2000 ? Si la réponse est oui, ma question est sans objet. Mais si elle est négative, la question que je me pose, c'est par rapport aux 800 jeunes qui restent. Qu'adviendra-t-il d'eux ? J'espère aussi que ces critères tiendront compte des jeunes filles et des personnes handicapées.

Afin de nous permettre de mesurer la situation des infrastructures sportives, qui entraînent le blocage d'énormes ressources financières, nous souhaitons que le ministère nous fasse un bref aperçu des infrastructures non conformes et celles en état de vétusté.

Aussi d'autres préoccupations, c'est au niveau de la question n°44 où il a été demandé au gouvernement d'expliquer pourquoi l'exécution au 31 août 2023 du compte n°132 cadastre fiscal était nul ? Le gouvernement a répondu que ce compte a été adopté en faveur de la loi de finances 2023. Et des lors, des concertations avaient été faites et ont abouti à la prise de l'arrêté portant modalités et fonctionnement dudit compte en octobre 2023 et c'est ce qui justifiait que ce taux était nul. Toutefois, des activités sont projetées pour ce dernier trimestre.

Ma question, est-ce que le gouvernement peut nous faire le point sur le compte Cash n°132 à ce jour ? Vu que nous sommes à deux semaines de la fin de l'année.

Pour terminer, Excellence, ma question a été abordée par l'honorable SANGARE Moussa et SAWADOGO Abdoulaye. Il s'agit du cash transfert. C'était le choix des critères des bénéficiaires et les mesures qui seront prises pour éviter les doublons.

A ce sujet, nous pensons qu'il vaut mieux apprendre à une personne à pêcher du poisson que de lui en donner. Ici, nous avons proposé des activités génératrices de revenu pour permettre à ces bénéficiaires de mener des activités, avoir des petites et moyennes entreprises qui pourront embaucher certains, évoluer et être financièrement autonomes.

A ce sujet, nous pensons qu'il y a lieu d'approfondir réellement la question sur le cash transfert.

J'en ai fini, Excellence Monsieur le Président.

Merci bien.

Le Président

Merci chère collègue.

Nous sommes au terme de la liste des intervenants.

Je me retourne vers monsieur le ministre, nous allons observer une suspension de séance, je voudrais savoir surtout au vu des questions posées, est-ce qu'une heure serait suffisante pour réunir les éléments de réponse ?

(Le gouvernement répond par l'affirmative)

Une heure.

Pendant une heure, les collègues députés avec bien sûr le gouvernement et leurs équipes techniques en réunissant les éléments de réponse, renforceront aussi leur capacité.

La séance est donc suspendue pour une heure. Elle reprendra à 13 heures.

-***Il est 11 heures 56 minutes***-

(La séance suspendue à 11 heures 56 minutes est reprise à 13 heures 14 minutes)

Le Président

La séance est reprise*. (Coup du maillet)*

Je passe la parole à la Commission des finances et du budget pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Je voudrais peut-être constater avec tous que la majorité des questions a été adressée au gouvernement. Il y a deux interrogations qui ont été adressées à la Commission, notamment par l'honorable COULIBALY qui a fait des propositions pour améliorer le rapport et nous prenons acte de ces propositions. Il a souhaité aussi que le gouvernement puisse structurer et systématiser le processus de lutte contre la corruption dans les ministères et les institutions. je crois que le gouvernement prendra note et répondra également à cette sollicitation.

S'agissant de l'honorable TIENDREBEOGO qui a voulu comprendre et souhaiter également des améliorations pour les crédits budgétaires qui ont été alloués à certains ministères, je voudrais rappeler qu'en fait les besoins supplémentaires exprimés par l'ensemble des ministères et institutions sont de l'ordre de plus de 360 milliards.

La Commission, dans les discussions avec le gouvernement, c'est autour de 18% de ces besoins qui ont été finalement pris en charge et répartis entre les différents ministères et institutions.

Je souligne fortement qu'aucun ministère ou aucune institution n'a eu plus que ce qu'elle a demandé. Dans la plupart des cas, mis à part les institutions qui ont demandé des montants quasiment inférieurs à 100 millions que nous avons examinés, la complexité effectivement des besoins qui ont été exprimés pour satisfaire entièrement, nous avons essayé d'identifier les besoins jugés indispensables pour ces ministères et institutions que nous avons avec le gouvernement, consenti à les accompagner sur ce terrain.

Du reste, je crois que nous avons noté que nous entendons suivre la bonne utilisation de ces ressources qui ont été accordées en besoins supplémentaires pour les faits auxquels elles ont été allouées.

Voilà, Excellence, ces quelques éléments de réponse que je voulais donner. Je crois que le Rapporteur général voudra souligner éventuellement quelques éléments.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci, monsieur le Président.

Je pense que la plupart des préoccupations qui ont été formulées à l'endroit de la COMFIB ont été prises en charge. Il reste une préoccupation soulevée par notre collègue l'honorable DIALLA, à savoir pourquoi en réalité, le ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme ne fait pas partie des ministères dont nous avons parlé des résultats attendus.

Il faut dire qu'il s'agissait d'un échantillon qu'on a pris, on a parlé de quelques ministères. En réalité, si on devait faire la liste de tous les ministères, ça sera assez fastidieux, surtout qu'au niveau de chaque ministère, il y a, je dirais, un chapelet de résultats attendus. Et donc, ce n'est que quelques ministères.

D'ailleurs, nous sommes en train de réfléchir puisque nous pensons que c'est en même temps une piste d'amélioration, on a constaté que bon nombre de questions portent justement sur ces résultats attendus. Cela veut dire que cette partie est fort pertinente et nous allons voir comment considérer cela prochainement, soit prendre l'ensemble des ministères et voir comment aussi les résultats attendus de chaque ministère peuvent être inventorier. C'est donc très important, la mise en œuvre de ce budget programme, il faut effectivement qu'on puisse avoir des résultats et cela nous permettra, en tout cas, de pouvoir connaître l'utilisation des crédits qui ont été alloués à chacun des ministères.

Merci.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Excellence, voilà un peu les éléments de réponse que nous pouvons apporter en ce qui concerne la commission.

Je voudrais rappeler que comme d'habitude, le ministre a eu à le soulever, c'est un travail de longue haleine qui a été fait de part et d'autre avec la contribution effectivement de toutes les commissions et aujourd'hui, nous sommes parvenus à quelque chose que nous jugeons de très intéressant et qui peut porter pour l'année nouvelle, les défis de notre pays. Et nous espérons, au regard des résultats qui nous ont été transmis pour le budget de l'État, exercice 2023, que dans cette même lignée, nous allons nous concentrer pour porter les défis de l'année 2024 et on devrait, de notre point de vue, donner pour arriver à bon port.

Je vous remercie.

Le Président

Merci beaucoup, monsieur le Président, merci monsieur le rapporteur général.

Vous avez relevé par rapport à ces résultats, quand on n'est pas professionnel ou technicien sur ces questions budgétaires, ces résultats permettent une lecture rapide et facilitent, j'allais dire, le contrôle que les parlementaires sont amenés à faire sur l'exécution du budget. C'est dire que la piste que vous soulevez est intéressante. Si à l'avenir pour tous les ministères, on peut avoir effectivement ces résultats, les collègues députés pourront à chaque fois suivre l'exécution du budget de l'État.

Sur ce, je voudrais à présent passer la parole au gouvernement pour répondre aux questions soulevées par les députés.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

Merci.

M. Aboubacar NACANABO
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Merci Excellence.

Je voudrais dire merci à tous les honorables députés pour les contributions fort enrichissantes et puis des commentaires assez justes sur le budget. Nous prenons acte de toutes les propositions qui ont été faites et naturellement, nous allons examiner pour voir ce qui est faisable et également dans quel délai. je pense que ces apports contribueront à enrichir toujours tout ce qui a été fait.

Merci à vous pour cela.

Des questions pertinentes ont été posées, nous allons essayer d'y apporter des réponses.

Il y a une question sur les cliniques mobiles qui seront donc commandées pour l'exercice 2024.

Il est prévu 15 cliniques mobiles en cours d'acquisition par le projet PRSS sur financement de la BID avec une contrepartie de l'État. On a déjà trois qui ont été embarquées et qui doivent arriver d'ici fin janvier et deux autres qui vont être livrées d'ici mai 2024. Ces cliniques vont servir naturellement à la santé de la mère et de l'enfant et également au dépistage et au traitement des cancers.

La question a également été posée de savoir si les femmes sont prises en compte et également les handicapés.

Oui, le ministère de la Santé nous a rassurés que c'est une préoccupation qui est prise en compte.

Pour le fonctionnement du Palais de Justice de Bobo, il faut dire que nous avons commencé sa réhabilitation. Mais après, nous nous sommes rendus compte qu'il fallait plutôt aller à la construction d'un nouveau palais qui offre toutes les commodités et qui permet aussi de prendre en compte la vision future de la justice, notamment le Palais de Bobo.

Actuellement, ce qui est en train de se faire, c'est que le palais en réhabilitation sera utilisé pour le fonctionnement des services en attendant bien sûr la construction. Le terrain a déjà été identifié et les études sont en cours pour la construction du nouveau palais.

Les mesures prises par le ministère de la Santé pour lutter contre l'épidémie de dengue.

Il faut dire que le ministère a déployé beaucoup de mesures, notamment une stratégie pour répondre à l'épidémie, la lutte antivectorielle par la pulvérisation intra-domiciliaire et spatiale parce que la prévention est beaucoup plus importante et moins coûteuse que le traitement.

Actuellement, vous avez constaté qu'il y a des opérations en cours en collaboration avec le ministère en charge de l'habitat, également la mairie pour l'assainissement. Ce qui va contribuer naturellement à prévenir la maladie.

Il y a le renforcement des capacités des agents de santé pour la prise en charge des cas de surveillance épidémiologique, la dotation en médicaments et en équipement des hôpitaux. Vous avez également constaté que notre partenaire russe a également fait un don en termes de médicaments pour accompagner le ministère dans la prise en charge de cette pandémie.

La clarification sur les 15 km de pistes à bétail qui semblent insuffisants.

Il faut dire que les 15 km de pistes à bétail sont financés sur les ressources du budget de l'État. Mais en réalité, au-delà de ça, avec l'accompagnement des partenaires, nous pouvons aboutir à 30 km.

Peut-être que c'est encore insuffisant mais c'est déjà l'effort qui est fourni. Il faut noter que l'agriculture et l'élevage sont complémentaires. En fait, les efforts déployés au niveau de l'agriculture contribuent à améliorer aussi la performance de l'élevage. Je pense qu'il faudrait tenir compte de cet état de synergie parce que quand on compare l'agriculture à part et l'élevage à part, on oublie la synergie alors que ça représente quand même une grande part de la performance globale du secteur.

La question du cash transfert, quelles sont les dispositions prises pour son effectivité et les critères d'octroi ?

Il faut dire que pour la question du cash transfert, de façon générale, il y a eu un certain nombre de décisions qui ont été prises. D'abord au niveau des gouverneurs et également même au niveau de l'État central pour suspendre parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait des effets pervers. C'est vrai, l'objectif est noble parce qu'à travers le cash transfert, on arrive à mettre des revenus à la disposition des populations. Ce qui leur permet d'acquérir des vivres et également ça permet de dynamiser l'économie locale. Cela a vraiment des effets positifs. Mais à côté, nous nous retrouvons dans des situations où, si on n'a pas une bonne maîtrise des bénéficiaires, ça peut aller aussi alimenter le camp de l'ennemi. Ce qui nous pose aussi un problème.

Et un deuxième élément, c'est que quand vous avez par exemple des déplacés internes qui sont dans une localité, qui bénéficient des cash transferts alors qu'ils sont avec des populations hôtes qui n'en bénéficient pas, après ça peut poser d'autres problèmes. Et à cause du cash transfert, certaines personnes, leur localité d'origine a été libérée mais ils se disent que s'ils y retournent, ils n'auront plus les cash. Du coup, ça pose également un autre problème.

C'est donc pour tout cela que les réflexions ont été entamées, bien sûr en collaboration avec les partenaires, pour réfléchir et trouver la meilleure formule parce que le cash transfert a plusieurs formulaires. Il y a le cash inconditionnel, il y a aussi le cash forwarde, où on vous donne le cash mais il y a un travail qui est fait derrière et c'est ce que nous avons demandé de privilégier. Nous estimons que cela va permettre d'ailleurs de préserver même la dignité des populations et également leur donner des possibilités de se prendre en charge.

C'est cette réflexion qui est en cours. Le ministère en charge de l'action humanitaire est en train de travailler sur un protocole avec les partenaires pour réorienter donc la stratégie de sorte à ce que ça puisse atteindre les objectifs qu'on vise.

Pour le nombre de fourgons à acquérir pour les prisons -c'est trois fourgons-, vous avez demandé si c'est uniquement pour Ouaga ou si c'est pour toutes les prisons.

Il faut dire que les trois, ça vient en complément de ce qui existe déjà, donc ce n'est pas seulement trois pour toutes les prisons, c'est trois en complément. C'est vrai que ce n'est pas suffisant mais c'est un plan d'acquisition qui va se poursuivre bien sûr en fonction des moyens.

Le budget programme est-il réellement implanté ? Qu'est-ce qui explique la non-intervention des RP dans le budget ? Quelles sont les difficultés ?

La question est pertinente. Il faut dire que le budget programme est effectif depuis le 1er janvier 2017. Maintenant, il y a naturellement des composants qui ne sont pas totalement pris en compte sur lesquels nous sommes en train de travailler. Il y a deux ou trois semaines, nous avons adopté en Conseil des ministres un décret sur la responsabilisation des responsables des programmes parce qu'il y avait un problème lié à la délégation. Ici, on a pu résoudre cette difficulté en adoptant un texte dans ce sens. Cela permettra encore de faire un pas de plus dans l'opérationnalisation du budget programme.

Il faut dire que c’est un processus. C'est vrai que tous les éléments n'ont pas été forcément pris en compte mais nous travaillons à améliorer. Il y a une équipe qui travaille actuellement pour une évaluation de la mise en œuvre de la norme. Cela permettra de voir, quelles sont les étapes qui ont déjà été franchies et sur quelles étapes il faut travailler à accélérer.

Pour les dortoirs à Bagrépôle, il faut dire que le ministère en charge de la recherche scientifique et de l'innovation a mis en place ce qu'ils appellent les incubateurs de technologie avec des étudiants qui ont été envoyés à Bagrépôle pour la production. Cela s'est très bien passé pour la première cohorte et le ministère a estimé que pour que cela puisse continuer de façon efficace, il faut travailler à faire en sorte que les étudiants qui y vont soient dans de bonnes conditions. Les dortoirs n'étaient pas suffisants, ici l'idée, c'est de construire de nouveaux dortoirs pour leur donner plus de capacité.

Ce qui est prévu pour 2024, c'est un dortoir à 100 places et ce n'est pas des dortoirs mixtes. Je crois que la question, c'était de savoir si c'était mixte.

À quand la limitation de la hausse de l'encours de la dette ?

C'est une question très intéressante parce qu'en même temps vous nous demandez de donner de nouvelles dotations aux ministères car les besoins sont là. Les ressources aussi qu'on collecte naturellement ne sont pas extensibles à souhait. Les populations disent déjà qu'il y a beaucoup d'impôts. On ne peut pas encore en ajouter, il faut arriver à optimiser ce qui existe déjà.

Au regard des ambitions affichées de faire en sorte qu'on puisse soutenir la croissance, il faut aussi qu'on puisse au moins s'endetter, mais s'endetter utilement pour faire face à ça. L'effet de l'évier est très important parce que si on s'endette et que l'endettement ne nous permet pas de faire des investissements qui permettront de dégager des ressources pour pouvoir d'abord rembourser la dette mais pour continuer à améliorer la croissance pour les générations futures, c'est là où il y a un problème.

On peut toujours dire que c'est vrai, le niveau de l'endettement va en croissant mais on a quand même un niveau toujours maîtrisé parce qu'on a une stratégie d'endettement qui est là et qu'on respecte.

La difficulté aussi c'est que les prêts concessionnaires se font de plus en plus rares. Donc, nous sommes obligés d'aller sur les marchés. Et il faut dire qu'aujourd'hui, même sur les marchés, ce n'est pas aussi facile, même quand on fait une émission, vous n'imaginez pas tout le travail qui est fait derrière par le Trésor pour amener les investisseurs à accepter de souscrire. Ce n'est pas facile mais on essaie de faire ce qu'on peut, en essayant de contenir les déficits sur un niveau raisonnable parce que tant qu'on a un déficit, on est obligé d'aller s'endetter pour pouvoir couvrir le déficit. Et le déficit s'explique aussi par le volume des besoins qui ne font que s'accroître.

Je crois que jusqu'à présent, nous sommes encore à un niveau raisonnable. Maintenant, il faut travailler à faire en sorte que les emprunts qui ont été faits, puissent servir à faire des investissements productifs et c'est sur ça que nous travaillons.

L'importance du volume du crédit affectés au pilier 3.

Quand vous prenez les quatre piliers du plan d'action pour la stabilisation et le développement, vous avez les piliers 1, c'est la question de sécurité. C'est clair pour tout le monde. On sait que c'est tout ce qui est défense du territoire.

Le pilier 2, c'est la question humanitaire. C'est aussi clair.

Le pilier 4, c'est la réconciliation et la cohésion sociale.

Mais le pilier 3, on parle de réformes de la gouvernance. Dans la réforme de la gouvernance, il y a beaucoup de choses qui rentrent en ligne de compte. Vous avez les infrastructures, vous avez la santé, vous avez l'éducation, vous avez la réforme de l'économie.

Il est évident que quand on prend en compte tous ces aspects, le montant ne peut pas ne pas être important. Si on construit des routes, ça va rentrer dans le pilier 3 et si on construit des écoles, des centres de santé, ça rentre dans le pilier 3. Et tout ce qu'on est en train de faire comme réformes au niveau de la mobilisation des ressources, ça rentre dans le pilier 3. La réforme au niveau de la justice, etc., c'est le pilier 3.

C'est pour cela que le pilier 3 regorge un montant important. Comprenez que c'est un peu comme un pilier résiduel de tout ce qui n'est pas dans les trois piliers 1, 2 et 4.

La construction des abris pour les PDI.

Alors, je fais le point sur ce qui a été fait. Il y a 2350 abris qui ont été acquis pour un montant de 957 077 000.

Également, il faut saluer, bien sûr, l'élan patriotique de l'ALT, qui a offert 3050 tentes sahéliennes et 800 autres tentes sahéliennes annoncées pour la région du Nord et qui sont, bien sûr, toujours attendues. Mais il y a déjà plus de 3000 qui ont été offerts. A côté des efforts du gouvernement, il y a l'ALT aussi qui fait des efforts. Il y a aussi d'autres partenaires qui accompagnent. Actuellement, nous avons soumis à la fondation du Roi Salman une demande pour nous aider à acquérir également des abris pour les PDI et nous avons l'espoir qu'en 2024, ça pourra arriver.

Les efforts vont toujours continuer, à côté bien sûr, des efforts qui sont fournis par les populations hôtes qui sont des familles d'accueil.

Et les besoins pour 2024 sont estimés à 8900 abris, dont 5000 tentes sahéliennes et 4900 abris préfabriqués.

Pour le compte du cadastre fiscal, nous reconnaissons qu'il y a eu beaucoup de retard dans la mise en œuvre et ça fait que l'arrêté a été pris récemment. Jusqu'à présent, le compte n'a pas été mouvementé. On avait bien dit, effectivement, que dans le troisième, dans le dernier trimestre, ça sera fait, ce n'est pas fait, mais ça ne veut pas dire que le cadastre fiscal ne bouge pas puisqu'il y a d'autres initiatives. Vous avez le projet d'appui pour la réforme de la gouvernance du foncier et des mines qui a accompagné et aujourd'hui, il y a eu beaucoup de progrès qui ont été réalisés et nous avons bon espoir que la digitalisation intégrale du cadastre se fera en 2024.

L'absence de mouvement du compte CAST ne signifie pas que quelque chose n'est pas fait. C'est parce qu'on a eu un accompagnement mais nous sommes en train de travailler à faire en sorte que le compte CAST qui a été créé pour ça puisse également jouer son rôle. Et en 2024, ça sera effectif.

Il y a une question sur les classes sous paillottes.

Il y en a beaucoup parce que si on regarde au niveau du public et du privé. Au niveau du public, on a dénombré 3 017 classes sous paillottes et du privé 2 192, donc 5 209. Il faut qu'on trouve une stratégie pour pouvoir absorber ça progressivement.

Comme vous le savez, c'est assez dynamique. Au moment où on normalise, il y a encore d'autres classes sous paillottes qui se créent parce qu'il y a des besoins aussi qui sont exprimés dans les localités et l'État n'ayant pas pu apporter quelque chose, les communautés s'organisent pour pouvoir mettre en place ces écoles sous paillottes et demandent bien sûr à l'État d'accompagner avec les enseignants.

Mais à côté des efforts qui sont fournis, qui ressortent du budget, il y a également des projets qui accompagnent la construction d'écoles au profit du MENA-PLN et ça aussi, ça contribuera à faire en sorte que nous puissions résorber ce besoin en termes d'écoles décentes pour les enfants.

Pour la question des personnes handicapées, c'est vrai qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire mais nous pouvons noter qu'en 2023, il y a beaucoup de choses qui ont été faites.

Peut-être qu'il faut travailler aussi à rendre visibles les actions parce que si ce n'est pas visible, on peut penser qu'il n'y a pas grand-chose.

Parmi les actions qui ont été menées, il y a :

- la reprise de la production de la carte d'invalidité parce qu'il semble qu'à un moment donné, il y avait une suspension qui causait préjudice aux personnes handicapées. La reprise est donc effective ;
- l'élaboration des décrets d'application de la loi n°012 du 1er avril 2010, portant protection et promotion des droits des personnes handicapées ;
- l'acquisition de matériels spécifiques et de mobilité d'une valeur de plus d'un milliard au profit des personnes handicapées ;
- la dotation en vivres et non-vivres aux personnes handicapées et celles déplacées internes, c'est-à-dire qu'on a privilégié les personnes handicapées pour certaines dotations compte tenu de leurs vulnérabilités ;
- l'établissement des documents d'état civil au profit des personnes handicapées ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées dont les activités programmées par l'ensemble des parties prenantes au titre de cette année sont d'un coût de plus de 8 milliards ;
- l'appui financier des 121 femmes handicapées à travers le fond d'appui aux activités rémunératrices des femmes pour la réalisation de leurs activités génératrices de revenus ;
- le renforcement des capacités des personnes handicapées dans des domaines à travers le projet IIROI ;
- l'accompagnement technique et financier d'une centaine de structures intervenant dans les domaines du handicap ;
- la signature de la charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire le 31 août 2023, pour amener tous les acteurs humanitaires à prendre en compte davantage les personnes handicapées déplacées internes dans leurs interventions ;
- également, la commémoration de la Journée internationale des personnes handicapées sous le thème « *Action humanitaire inclusive au Burkina Faso, quelles stratégies et modes d'action pour une prise en charge adéquate des personnes handicapées déplacées internes* ».

C'est toujours bien de continuer à interpeller le gouvernement même s'il y a beaucoup de choses qui sont faites parce que si on n'interpelle pas, à un moment donné, les gens peuvent oublier alors que c'est une frange importante de la population et qui mérite beaucoup d'attention compte tenu de leur situation de vulnérabilité.

Nous prenons bonne note de tout ce que vous avez fait comme proposition et il faudrait qu'on travaille davantage à une meilleure inclusion des personnes handicapées.

Pour le lycée ZINDA, il est prévu la réhabilitation et vous avez demandé la réouverture, c'est pour quand ?

Théoriquement, c'est pour octobre 2024, je dis bien théoriquement parce que les travaux n'ont pas commencé. Quand on donne une date, ça peut ne pas correspondre effectivement à la date réelle mais c'est ce qui est prévu. On espère bien que ça sera possible. Si entre-temps, la régulation ne passe pas parce qu'il y a aussi que quand on a des contraintes, on est obligé d'essayer de regarder pour faire des réajustements.

Je pense que j'ai fait le tour des questions électroniquement. Maintenant, c'est que j'ai sur papier.

Il y a quand même la question liée donc au nombre d'emplois à créer par le ministère en charge de l'Emploi, l'honorable estime qu'on n'a pas été trop ambitieux.

Il faut dire que c'est une partie parce qu'à côté de ça aussi, la fonction publique recrute des jeunes. Et il y a aussi que les travaux que nous allons lancer vont contribuer à créer de l'emploi. Nous sommes en train de travailler à boucler le financement pour l'autoroute Ouaga-bobo qui va créer plus de 5 000 emplois. Et même si ce sont des emplois peut-être de courte durée, au moins ça pourra être sur 3, 4, 5 ans. Tout cela contribue.

Il y a aussi le secteur privé qui apporte sa contribution. L'État essaie de faire de son mieux. Je pense que le ministère de la Jeunesse fait beaucoup d'efforts parce que cette année, on a eu quand même pas mal de réformes pour déjà rationaliser les structures qui existent et faire en sorte que la formation professionnelle puisse être prise en compte avec beaucoup plus de sérieux. Et nous pensons que nous allons réaliser des progrès, peut-être pas à la hauteur des attentes. Mais, petit à petit, nous allons y arriver et la contribution de chacun est importante pour qu'on puisse atteindre ces objectifs.

Pour le ministère de l'Urbanisme, la question a été posée de savoir : est-ce qu'il y a une politique pour réaliser des logements décents ?

Le ministre de l'Urbanisme travaille sur cette question. C'est vrai qu'il y a beaucoup de besoins en matière de logement, il y a plusieurs axes sur lesquels on travaille. Il y a un programme pour réhabiliter les zones non loties, ça c'est un programme sur lequel le ministre travaille et il y a aussi la SONATUR qui est en train de travailler davantage pour offrir encore des possibilités et également les centres de gestion des cités.

La question du logement est une question essentielle et existentielle, très difficile mais qui nécessite une attention particulière parce que cela a un rôle assez important dans la réforme de la gouvernance que nous prônons. La loi sur la promotion immobilière a été votée et si on se met ensemble pour pouvoir mettre en œuvre cette loi, ça va contribuer sérieusement à résoudre les problèmes liés au logement.

La réhabilitation de certains sites de référence, comme le SIAO.

Oui, la réhabilitation du SIAO est aussi une priorité mais ce sont des actions pour lesquelles on peut trouver d'autres formes de financement sans que ce ne soit forcément par le budget de l'État. Nous envisageons donc avec le ministre en charge du dossier, la possibilité de voir un partenariat public-privé ou autre forme de financement pour pouvoir non seulement réhabiliter le SIAO mais certains sites qui sont très importants pour notre économie.

Je prends bonne note des propositions faites pour l'amélioration des recettes, notamment l'augmentation des taxes routières. Ce sont des réflexions qu'il faut mener. C'est vrai qu'on dit qu'il y a déjà beaucoup de taxes, on va peut-être temporiser et essayer de rentabiliser sur ce qui existe déjà. La réflexion peut continuer pour voir comment on peut faire en sorte qu'on puisse prendre en compte sérieusement la question du développement endogène, du développement par des ressources souveraines.

La question des VDP pour les primes alimentaires.

Il faut dire que les primes alimentaires ont été prévues pour les VDP nationaux. Les VDP communaux sont dans leur localité d'origine. C'est pour cela que dans les textes qui ont été pris, il a été prévu que les VDP communaux ne soient pas pris en charge sur le plan alimentaire. Naturellement, ils perçoivent les primes qui sont versées aux VDP, primes d'ailleurs qui va passer de 60 000 à 80 000 à partir du 1er janvier sur décision de Son Excellence Monsieur le Président.

Nous pensons que cela permettra d'améliorer les conditions des VDP. Mais, au regard des textes actuels, c'est uniquement les VDP nationaux pour lesquels la prime alimentaire est prise en compte.

Pour la question de la culture du coton, la mutualisation du crédit, c'est une question qui mérite réflexion avec tous les acteurs parce que telle que l'honorable a décrit, c'est vraiment un problème majeur qu'il faut regarder pour la durabilité même de la culture du coton et aussi faire en sorte que les cultivateurs puissent vivre dignement de leurs labeurs.

Le ministre en charge du commerce prendra langue avec les acteurs du secteur coton pour réfléchir et voir comment on peut résoudre ce problème pour permettre au secteur coton de jouer pleinement son rôle.

La question de la dette en rapport avec le dossier qui est venu pour l'acquisition des bus.

Je pense que les bus, c'est quand même important pour la mobilité urbaine, c'est quelque chose de très important. En fait, si on avait un système de transport performant, chacun n'aurait pas besoin de se déplacer avec sa voiture, sa moto. Vous voyez que le coût du carburant et autres, ça constitue une partie importante du budget familial et si on a un système de transport efficace, ça aura un impact important.

Également, la question des bus, il y a aussi l'aspect social. Vous voyez les étudiants aujourd'hui, j'ai vu récemment des images où des étudiants montaient même sur les bus et puis s'entassaient, ce n'est pas joli à voir. Il faut vraiment qu'on travaille à trouver des solutions à cela pour assurer quand même un minimum pour une bonne mobilité urbaine.

Je reconnais qu'il est nécessaire qu'on puisse faire en sorte que les emprunts soient orientés vers des investissements productifs. Mais nous considérons que l'acquisition des bus est un investissement productif et très utile.

Je pense que j'ai répondu parce qu'il y a des questions qui ont été regroupées. Il y a un plaidoyer qui a été fait par un honorable pour l'octroi des engrais aux PDI.

Je crois que c'est fait. Cette année, cela a été fait à travers l'initiative présidentielle qui a permis véritablement à des PDI d'avoir des engrais et même que les terres ont été labourées pour eux, pour leur permettre de pouvoir disposer des terres pour pouvoir cultiver.

Et l'initiative sera accentuée et pris en compte avec l'offensive agroalimentaire qui est en cours. Nous pensons que ça aidera véritablement les PDI. Ce sera l'occasion non seulement pour leur permettre d'avoir de quoi se nourrir mais leur permettre même de s'occuper. Quand les gens sont assis, ils ne s'occupent pas, c'est comme s'ils ont tout perdu jusqu'à l'espoir. Ce qui n'est pas intéressant.

Nous pensons que ce programme, notamment l'initiative présidentielle et l'offensive agroalimentaire aideront sérieusement au relèvement des populations. Et c'est vraiment quelque chose qui est en cours.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions que j'ai pu noter. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions que j'ai oubliées. Je me ferais le plaisir de répondre si vous m'interpellez.

Merci Excellence.

Le Président

Merci monsieur le ministre.

Le débat général est clos. ***(Coup du maillet)***

Avant de passer à l'examen des dispositions du projet de loi, je vais passer la parole aux présidents des groupes constitués pour leur déclaration.

Je précise que chaque groupe constitué dispose de cinq minutes au maximum.

Je commence par le président du Groupe constitué des Parlementaires désigné par le Chef de l'État.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Edouard Pawindé SAVADOGO
Président du Groupe constitué des Parlementaires désignés par le Chef de l'Etat

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;
Honorables députés ;
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;
Distingués invités ;
Hommes et Femmes des médias ;
Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi dans un premier temps de féliciter le gouvernement pour les décorations qui traduisent à souhait l'effort et la combativité dans les différentes activités.

Notre auguste Assemblée est appelée ce jour à examiner le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2024. Il s'est agi dans ce budget d'opérer des ajustements pour cadrer au mieux avec l'évolution de l'environnement socio-économique de notre pays. Après des mois d'intenses travaux, les Commissaires nous livrent ce jour le résultat de nombreuses heures d'audition et d'arbitrage.

Les députés du Groupe constitué Parlementaire désigné par le Chef de l'État voudraient, par ma voix, adresser leurs félicitations à tous les membres de la COMFIB et leurs collaborateurs pour la qualité du rapport.

C'est avec un grand intérêt que nous avons suivi le brillant exposé du rapporteur général de la Commission des finances et du budget dont nous approuvons les recommandations formulées. Toutes les commissions, à travers leur avis, nous exhortent à donner au gouvernement notre quitus pour l'adoption du présent projet de loi de finances.

Ce vote positif à n'en point douter donnera à l'exécutif les moyens nécessaires pour dérouler avec sérénité son programme de gouvernement au profit de nos laborieuses populations.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
Mesdames et messieurs,
Comme nous le savons tous, l'examen du présent projet de loi de finances se tient dans un contexte national de crise sécuritaire avec ses nombreuses conséquences sur le plan humanitaire. C'est l'occasion pour notre Groupe constitué de saluer la compréhension, l'engagement et la résilience du peuple.

Aussi, nous tenons à féliciter nos vaillants FDS et VDP pour tous les efforts consentis au quotidien sur le terrain et pour leur sens élevé du sacrifice pour la patrie.

C'est tout à fait légitime que le projet de loi de finances soumis à notre examen, consacre à la lutte contre le terrorisme et à la restauration de l'intégrité du territoire, environ 51% des ressources budgétaires.

La crise humanitaire y est la conséquence directe, la crise sécuritaire, quant à elle, est affectataire d'au moins 4,6% des dites ressources.

Afin de permettre de donner gîte et couvert aux personnes déplacées internes, notre groupe constitué salue toutes les mesures de relèvement entreprises par le gouvernement en faveur des personnes déplacées internes en vue de restaurer leur dignité et leur intégrité.

Par ailleurs, la création du compte d'affectation spécial n°155, intitulé « *fonds de soutien patriotique* » est salutaire en ce sens qu'elle permettra une meilleure coordination de ce fonds.

L'affectation de 44,4% des ressources à la refondation de l'État et à l'amélioration de la gouvernance démontre l'intérêt que la Transition accorde à ces importants piliers.

A l'observation de la part allouée à chaque domaine, il est loisir d'entrevoir clairement la dynamique du gouvernement qui est ,d'une part, de combattre efficacement le terrorisme et, d'autre part, de promouvoir des actions de développement.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
Mesdames et messieurs,
Le budget qui est soumis à notre appropriation s'équilibre en recettes à 3 019 118 770 000 F CFA et en dépenses à 3 694 594 012 000 F CFA.

L'épargne budgétaire quant à lui s'élève à 509 687 936 000 FCFA tandis que la solde budgétaire s'établit au négatif à moins 675 475 242 000 FCFA.

Dans le recouvrement et les prévisions budgétaires, il y a lieu de saluer le travail remarquable de nos régies de recettes malgré la situation sécuritaire difficile.

A titre illustratif, pour 2024, la DGI prévoit une hausse de plus de 22% tandis que la DGT a une prévision de recettes de plus de 19% par rapport à celle de 2023.

Les efforts consentis par l'État ont permis de passer d'un taux d'inflation astronomique de 14,1% en 2022 à un taux estimé de 1,2% en 2023. Cette baisse a permis de relever, un tant soit peu, le pouvoir d'achat de la ménagère, notamment avec la baisse du prix de certains produits de première nécessité tel que l'huile de consommation.

Cette baisse augure aussi de bonnes perspectives pour 2024 car la croissance économique se situerait autour de 6,4%.

Les mesures prises en vue de réduire son train de vie ont aussi impacté positivement les ressources publiques avec une économie réalisée de l'ordre de 24 milliards de F CFA. Nous encourageons l'État dans ses efforts car lorsque l'exemple vient du sommet, il est facile pour les masses de consentir des sacrifices pour le salut de la nation.

Par ailleurs, il faut noter que la collaboration entre l'État et certains de ses partenaires permettra une amélioration substantielle de l'indice de perception de la corruption de 40 points à 45 points en 2025. Ce qui permettra de donner un coup d'accélérateur à nos actions de développement.

Pour ce qui est de la dette publique, lorsque l'on observe l'évolution de l'encours de la dette extérieure et celui de la dette intérieure, on constate une progression de l'encours de la dette intérieure.

Cependant, pour le service de la dette, en ce qui concerne la dette intérieure, on note une baisse de 20,2%.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
Mesdames et messieurs,
Au regard de tous les rapports qui nous ont été présentés, au regard des prévisions budgétaires qui nous a été donné de voir dans ce projet de loi de finances, nous ne pouvons déduire que voter ce budget, c'est accroître les capacités opérationnelles de nos FDS et des VDP pour une lutte efficace contre le terrorisme et pour les victoires à venir.

Voter le budget, c'est donner les moyens au gouvernement pour une prise en charge sanitaire adéquate de nos laborieuses populations, des villes et des campagnes.

Voter le budget, c'est consacrer l'autosuffisance alimentaire au Burkina Faso.

Voter ce budget, c'est donner son approbation pour le désenclavement de nombreuses localités afin d'encourager le développement des économies locales en vue d'accroître et de renforcer l'autonomie financière de nos populations à la base.

Voter ce budget, c'est dire oui pour la résilience du système éducatif au Burkina Faso.

Il apparaît donc clairement que le présent projet de loi pour l'exécution du budget de l'Etat exercice 2024 est véritablement en phase avec les

aspirations profondes du peuple burkinabé, il s'agit d'un budget techniquement réaliste.

C'est pourquoi, les députés du Groupe constitué parlementaire désigné par le chef de l'Etat appellent à voter pour.

Ouagadougou le 15 décembre 2023.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Président, l'Assemblée législative de transition prend acte de votre déclaration.

Je donne la parole au Président du Groupe constitué des Forces de défense et de sécurité.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Sibiri COULIBALY
Président du Groupe constitué des Forces de défense et de sécurité

Déclaration du Groupe constitué des Forces de défense et de sécurité sur le vote de la loi de finances, exercice 2024.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;
Honorables députés ;
Chers membres de l'administration parlementaire ;
Femmes et hommes de médias, même si je ne vois pas de femmes, on suppose qu'elles sont là ;
Mesdames, messieurs, bonsoir.

Dans les instants qui suivent, nous procéderons au vote de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2024, suivant les dispositions de l'article 103 alinéa 2 de la Constitution. Est-il nécessaire encore de rappeler que la loi de finances n'est pas seulement des chiffres, encore moins des statistiques. Cette loi est la traduction des orientations stratégiques qui découlent de la vision du gouvernement. Elle est par excellence l'instrument de mise en œuvre du programme politique du chef de l'État dont le but est de satisfaire et de répondre aux aspirations profondes

et légitimes des populations. Nous mesurons donc pleinement les enjeux liés à ce vote.

Aussi, après examen et analyse approfondie, les députés membres du Groupe constitué Forces de défense et sécurité ont réalisé que ce projet de loi de finances prend en compte les réalités socio-économiques du moment et surtout les aspirations profondes et les préoccupations actuelles en termes de sécurité du Burkina Faso.

Excellence, avant d'aller plus loin, permettez-moi de saluer le travail minutieux abattu par les membres de la COMFIB, ainsi que tous les autres acteurs ayant donc permis de présenter ce projet de loi de finances aujourd'hui à la plénière.

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Honorables députés,
A l'image des années précédentes, l'élaboration du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2024, s'est fait également dans un contexte national et international marqué par l'insécurité liée au terrorisme avec sa lourde conséquence sur les finances publiques.

C'est donc dans ces conditions particulières que ce projet de loi de finances a été élaboré sur la base des orientations, des choix stratégiques du MPSR2 qui prend en compte tous les défis liés au contexte économique et sécuritaire actuel.

Excellence, en guise de rappel, les axes prioritaires retenus sont :

- Piliers 1 : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire ;
- Piliers 2, répondre à la crise humanitaire ;
- Piliers 3, refonder l'État et améliorer la gouvernance ;
- Piliers 4, œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Ainsi, le projet de loi de finances de l'État, exercice 2024, se chiffre à 3 019,119 milliards de francs CFA en recettes et à 3 694,594 milliards de francs CFA en dépenses, dégageant ainsi un déficit global de 675,5 milliards de francs CFA correspondant à -4,9% du PIB nominal.

Les recettes de l'État inscrites dans le présent projet de loi de finances sont en progression de 350,8 milliards de francs CFA en valeur absolue par rapport aux prévisions initiales de l'année 2023, soit un taux relatif de 13,33%.

Parallèlement, les dépenses sont en accroissement de 274,933 milliards de francs CFA, soit 8,13% par rapport à l'exercice qui s'achève, l'exercice 2023.

Les dépenses pour le secteur sécurité-défense, très capitale pour la reconquête du territoire, s'établit à plus de 842,260 milliards de francs CFA en 2024, contre 692,305 milliards de francs CFA en 2023, soit une hausse de 17,8% en valeur relative.

Elle représente à elle seule plus de 30% des recettes propres et 33,31% des recettes fiscales. Cet accroissement du budget de ce secteur dénote de la ferme volonté du gouvernement de la Transition à venir à bout de l'insécurité au Burkina Faso afin de restaurer l'intégrité du territoire national.

En dépit de cela, le Groupe constitué « *Forces de défense et de sécurité* » plaide pour la prise en compte des besoins supplémentaires exprimés au profit de Forces de Défense et de Sécurité.

De façon générale, on note avec satisfaction les efforts poursuivis dans la mobilisation des ressources propres, malgré le contexte sécuritaire qui rend la tâche très difficile.

Par ailleurs, la stabilisation progressive des dépenses d'investissement par rapport à l'évolution des dépenses courantes est à encourager.

Honorables députés, le présent projet de budget, soumis à notre examen et à l'approbation, traduit la responsabilité et la volonté du gouvernement dans la prise en charge des besoins et des attentes de nos populations.

Nous sentons une parfaite adéquation entre les allocations budgétaires et les priorités définies par les autorités de la Transition.

A ce titre, on pourrait citer les projets suivants :

- le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité et des Volontaires pour la défense de la patrie à travers le recrutement massif et la dotation de matériel de pointe.
- la réduction de la pauvreté à travers les investissements dans le secteur primaire.
- la construction d'infrastructures scolaires et éducatives.
- la réalisation d'infrastructures sanitaires. La poursuite du bitumage de routes nationales.

- la réalisation de forages, de barrages et d'AEPS à travers le territoire national.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
Tous les éléments de construction nationale étant réunis, il ne nous reste qu'à donner notre caution à ce budget pour que la restauration et la sauvegarde de l'intégrité du territoire national soient une réalité.

Pour ce faire, j'invite alors tous les parlementaires désignés par les Forces de défense et de sécurité à voter sans réserve pour le présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Que Dieu bénisse le Burkina Faso.

Je vous remercie.

Le Président

Merci, monsieur le Président.

L'Assemblée législative de transition prend acte de votre déclaration.

Je passe la parole au Président du Groupe constitué des Forces vives des régions.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Hama LY
Vice-président du Groupe constitué des Forces vives des régions

Excellence Monsieur le Président, je suis le député Hama LY, je suis le Vice-président du Groupe constitué des Forces vives des régions et j'ai l'honneur de représenter notre président du groupe, le Président TRAORE…, enfin ! Je dis le Président TRAORE, c'est le Président TRAORE qui est ici… -

On ne va pas faire d'amalgame.

Le Président

Merci pour la précision **(*Rires*).**

M. Hama LY
Vice-président du Groupe constitué des Forces vives des régions

Celui qui est ici porte un bonnet.

Je dois dire qu'il a participé à la préparation de notre déclaration de groupe et je suis chargé de vous le livrer.

A l'occasion donc du vote de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'état, exercice 2024, les députés sont une fois de plus mis devant leur responsabilité. Les populations des 13 régions du Burkina Faso écoutent et attendent de voir en quoi notre vote va changer ou améliorer leur quotidien.

Je voudrais en cet instant adresser tout d'abord mes félicitations et encouragement à monsieur le ministre chargé de finances, à la ministre déléguée en charge du budget et à tous leurs collaborateurs.

Aussi, nos remerciements vont à l'endroit des députés et particulièrement des députés membres de la Commission de finances et du budget, mais aussi aux personnels administratifs de l'Assemblée législative de transition pour le travail qui a été fait.

Excellence Monsieur le Président,
Chers collègues,
Distingués invités,
L'examen du présent projet de loi de finances se déroule dans un contexte national de crise sécuritaire et il n'y a nul doute besoin de le répéter encore. Mais ceci est l'occasion pour la mobilisation de toutes les forces de la nation pour la récupération complète du territoire et le retour des personnes déplacées dans leur localité d'origine.

Le Groupe constitué « *Forces vives des régions* » note que le présent projet de budget de l'état, exercice 2024, s'inscrit en droite ligne des axes et actions prioritaires du plan d'action pour la stabilisation et le développement (PSD), qui sont :

- la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire ;
- la réponse à la crise humanitaire ;
- la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance ;
- la mise en œuvre de la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

Dans ce contexte, le budget de l'Etat, exercice 2024, doit avoir ce défi ultime de pouvoir concilier les besoins irréductibles du moment, que sont la sécurité et la défense de la patrie, sans pour autant occulter les secteurs sociaux comme la santé, l'éducation, mais aussi en ce qui concerne la jeunesse.

Distinguées invitées,
Mesdames et messieurs,
Dire que la question sécuritaire est essentielle est un double euphémisme, elle est plutôt existentielle. Elle transcende donc toutes les autres considérations dans la mesure où rien ne peut être envisagé sans le retour de la paix. Nous saluons donc à sa juste valeur les crédits alloués aux départements intéressés donc par la sécurité et la défense de notre patrie.

Notre Groupe constitué « *Forces vives des régions* » note avec satisfaction le fait que les allocations budgétaires destinées au secteur de la santé, à l'éducation et au secours d'urgence connaissent une augmentation importante et ce, pour tenir compte du climat social marqué par le nombre très important des personnes déplacées internes.

En effet, en dépit du recentrage des priorités, notre Groupe constitué apprécie positivement le maintien des efforts de gouvernement en ce qui concerne le renforcement de la résilience des populations et la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles de nos forces combattantes.

Monsieur le Président de l'ALT,
Chers collègues,
Notre Groupe constitué saisis cette opportunité, pour encourager le gouvernement dans sa décision de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources intérieures, gage de notre souveraineté, pour soutenir ses actions à venir.

Les besoins de nos régions en matière d'investissement restent immenses. En cela, nous encourageons le gouvernement à poursuivre les investissements en infrastructures sanitaires et routières au profit des populations de nos régions.

Enfin, le groupe constitué « *Forces vives des régions* », tout en réitérant ses encouragements au gouvernement pour l'exécution de ses grands projets structurants et porteurs, décide de voter pour l'adoption du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2024.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le vice-président.

L'Assemblée législative de transition prend acte de votre déclaration.

Je donne la parole au Groupe constitué des Partis politiques.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Yentema Arnaud TINDANO
Président du Groupe constitué des Partis politiques

Déclaration du Groupe constitué Partis politiques sur la loi de finances, exercice 2024.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Chers collègues députés ;
Chers fonctionnaires de l'administration parlementaire ;
Mesdames et messieurs les journalistes ;
Mesdames et messieurs, bonsoir.

L'honneur m'échoit de prendre la parole au nom du Groupe constitué Partis politiques, pour donner ma lecture sur l'une des questions les plus importantes de la vie de la nation, à savoir le budget de l'État, exercice 2024.

L'examen du budget est l'occasion pour la représentation nationale, de mener des réflexions sur l'acte par lequel sont prévues et autorisées des recettes et des dépenses annuelles pour notre pays. Il va de soi donc, que ces prévisions soient guidées par la conjoncture internationale et surtout nationale marquées par la montée en puissance de nos Forces de défense et de sécurité et des Volontaires pour la défense de la patrie dans la lutte pour le retour de la sécurité dans notre pays.

Qu'il me soit permis de saluer la résilience de tout le peuple burkinabé en général, le courage et l'abnégation de nos vaillantes Forces de défense et de sécurité et nos Volontaires pour la défense de la patrie.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,
Mesdames et messieurs,
Pour citer **Jacob Liu : «** *Le budget n'est pas seulement une collection de chiffres, mais une expression de nos valeurs et aspirations* **».**

L'ambition des auteurs et complices des attaques terroristes qui portent un coup dur à notre économie, notre vivre ensemble et sans aucun doute de saper nos efforts de développement et briser l'unité nationale. Mais c'est sans compter sur la combativité, la forte résilience de nos vaillantes populations et la bonne volonté de nos autorités gouvernementales à résister en faisant renaître un Burkina de paix et de cohésion sociale.

En ces temps difficiles, il a été donné de voir aux yeux du monde entier, l'esprit de solidarité des Burkinabés et ce, au-delà de nos divergences d'opinions et de cette diversité sociale qui font la force de notre pays.

C'est en cela, que je ne peux passer sous silence la réponse du peuple Burkinabé face à l'appel du Chef de l'État, lorsqu'il a appelé à contribuer à l'effort de paix.

Tous ces efforts nous permettent de dire aujourd'hui que la peur a changé de camp et que le bout du tunnel n'est plus loin. La lutte est longue et pénible, mais nous avons foi que la victoire est inéluctable, proche et suscite l'espoir au quotidien.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,

Chers collègues députés,

Par ma voix, le Groupe constitué « *Partis politiques* », tient à féliciter les équipes techniques des différents départements ministériels et des institutions, pour le travail abattu dans l'élaboration de leur budget. Cet exercice reste un moment de regard introspectif et prospectif sur la vie quotidienne des Burkinabés que nous représentons.

En lisant les prévisions budgétaires ministérielles et institutionnelles, ils ressortent une rationalisation des dépenses même si des efforts restent encore à faire.

En effet, un déficit budgétaire de 675 475 242 000 Franc CFA est enregistré pour l'exercice 2024, toute chose qui nécessite un effort de trésorerie. On constate une hausse de ce déficit comparativement à celui de 2023 qui était de 604,7 milliards.

Nous révélons également que les principaux ratios budgétaires ne respectent pas non plus les normes communautaires en la matière.

Mesdames et messieurs, Je vous ferai l'économie de trop d'étalages sur les chiffres que vous avez déjà sous les yeux et qui ont été largement abordés par le rapporteur général de la COMFIB, ce matin.

Dans l'ensemble, on peut retenir que le présent projet de loi de finances, exercice 2024, est le reflet des aspirations des peuples à un changement vers une gestion rationnelle de nos ressources car, comme le disait James Fleet : **«** *Ne me dites pas quelles sont vos priorités, montrez-moi où vous dépensez votre argent, et je vous dirais ce qu'elles sont* **».**

En effet, les crédits budgétaires des ministères qui entrent dans la mise en œuvre des principaux axes de la Transition, connaissent une hausse.

Entre autres, au titre :

- du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale, on note une hausse de 32,98%.
- du ministère de la Défense et des anciens combattants, une variation de 23,76%.
- du ministère de la Santé et de l'hygiène publique, un écart de 23,90%.
- Et enfin, de la Cour des comptes, une variation de 21,95%.

De plus, ce projet de loi traduit la volonté du gouvernement de financement endogène de nos projets de développement en encourageant la mobilisation des ressources internes.

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement, ayant donc pris connaissance des efforts consentis par la représentation nationale en approuvant ces crédits budgétaires, nos vaillantes populations attendent donc, avec impatience, les retombées positives.

Du reste, nous vous exhortons à davantage de transparence dans la gestion de ces crédits afin de maintenir le climat de confiance entre vous et le peuple burkinabé.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Chers collègues députés ;

Mesdames et messieurs.

Au regard des défis actuels auxquels fait face notre pays et de la volonté qui anime les autorités de la Transition, nous devons transcender nos divergences et ambitions personnelles pour aller tous ensemble vers un

avenir meilleur, où les attaques terroristes ne seront plus qu'un mauvais souvenir.

Mieux ce budget traduit clairement la vision du Burkina Faso de matérialiser sa souveraineté. C'est pourquoi, les députés du Groupe constitué Partis politiques donnent leur approbation pour ce projet de loi portant loi de finances, exercice 2024.

Dieu bénisse le Burkina Faso.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Président.

L'Assemblée législative de transition prend acte de votre déclaration.

Je donne enfin la parole au Président du Groupe constitué des Organisations de la société civile.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moumouni DIALLA
Président du Groupe constitué
des Organisations de la société civile

Merci beaucoup.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;
Chers collègues députés ;
Mesdames et messieurs.
C'est avec un grand plaisir que Moumouni DIALLA, Président du Groupe parlementaire « *Organisation de la société civile* », se présente ici au nom de tous les membres de notre groupe pour, dans un premier temps, féliciter ce travail remarquable sur le projet de loi, budget 2024, qui est un projet de loi qui tient compte des préoccupations des populations à la base et surtout qui prend en compte les quatre piliers que s'est donné cette Transition.

Mesdames et messieurs,
Monsieur le Président,

Ce travail a été possible grâce à l'effort des hommes et des femmes. C'est pourquoi, je ne peux m'en passer de remercier et de saluer les membres du gouvernement, la Commission COMFIB et votre personne et surtout l'ensemble des députés qui se sont investis jour et nuit pour qu'aujourd'hui nous soyons là pour le vote du projet de loi.

Excellence,
Mesdames, messieurs,
Chers membres du gouvernement,

Vous avez besoin d'un total de 3 695 594 000 012 francs pour la réalisation de l'ensemble des activités de l'année 2024, soit une hausse de budget à l'année précédente de 14,17%. Cela veut dire, que vous avez tenu compte de l'ensemble des préoccupations et surtout les préoccupations des populations à la base et surtout ici, vous marquez un déficit de 675 475 242 francs. Cela veut dire que le Burkina Faso a besoin d'un budget dans lequel il y a un déficit et donc les populations vont encore faire d'efforts.

C'est pourquoi, nous vous appelons dans la réalisation de ce budget, de faire d'un budget qui sera utilisé de façon rationnelle, qui tient compte alors de l'effort de guerre, qui tient compte du retour des déplacés, qui tient compte de la refondation de l'Etat et qui tient compte de la réconciliation nationale.

Aussi, nous avons espoir que dans ce budget, vous allez trouver un programme ambitieux qui prend en compte la formation professionnelle, l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap. Car vous êtes au courant et conscient que la question sécuritaire, c'est aussi du fait que des jeunes, des femmes sont alors dans la précarité, dans la souffrance et surtout sans emploi.

Nous ne pourrons gagner cette guerre si ces personnes ne sont pas inscrites dans une dynamique d'espoir et surtout qu'ils se retrouvent dans un état de quiétude et dans un état où ils pourront dessiner leur avenir.

C'est pourquoi, je voudrais ici, vous demander encore que ce budget puisse s'inscrire dans une dynamique d'éponger un tant soit peu la dette intérieure qui permettra à l'économie nationale de mieux se porter et de porter la guerre. Car sans une économie qui fonctionne mieux, nous ne pourrons pas donc gagner la guerre.

Mesdames et messieurs,
Distingués invités,

Ainsi, nous avons conscience et nous comprenons donc votre bonne foi à mettre en œuvre ce budget de façon à atteindre les objectifs que vous-même vous vous êtes fixés.

Par conséquent, le Groupe parlementaire « *Organisation de la société civile* » composé des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap, le monde agricole, le monde de l'économie, marquent alors son accord pour le vote du présent projet de loi qui va traduire les réalités pour un Burkina d'avenir et de prospérité.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Président.

L'Assemblée législative de transition prend acte de votre déclaration.

À présent, j'appelle en discussion les dispositions du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2024, article par article, programme par programme, compte spécial par compte spécial, puis parti par parti.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nom de votant.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire Parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 70 votants.

Merci.

Le Président

Je vous remercie.

La Commission a la parole pour d'éventuels amendements.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Pour l'intitulé du projet de loi, il n'y a pas d'observation.

Le Président

Je vous remercie.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Oui, monsieur le Président, il y a un amendement en gras.

Le Président

Merci.
Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 1 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Première partie : Dispositions relatives aux ressources et aux charges.

Titre 1 : Des dispositions relatives aux ressources

Chapitre 1 : Des Dispositions générales

Article 2. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement pour l'article 2.

Le Président

Je vous remercie. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 3. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, nous avons des amendements en gras à travers des chiffres pour les ouvertures.

Le Président

Merci. Je mets l'article 3 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 4. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement pour l'article 4.

Le Président

Merci. Je mets l'article 4 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 5. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, nous avons un amendement en gras concernant l'année 2023.

Le Président

Merci. Je mets l'article 5 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 6. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 6 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 7. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il y a un seul amendement concernant l'année 2023.

Le Président

Merci. Je mets l'article 7 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

-Rires de l'assistance-

Monsieur le Président COMFIB. Ça va aller ? D'accord. Ça peut se comprendre. Ça fait trois mois que vous travaillez dessus.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

Le Président

D'accord.
Article 8. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, l'amendement est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 8 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 9. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Un seul amendement. Il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 9 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 10. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

L'article 10 dans son entièreté est en gras.

Le Président

Y a-t-il ou pas un amendement ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

L'amendement est entièrement en gras.

Le Président

Merci.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Nous avons l'article 10 nouveau et l'amendement est en gras.

Le Président

Monsieur le rapporteur général !

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Article 10, il n'y a pas d'amendements.

Le Président

Merci. J'imagine que vous devez avoir beaucoup de fichiers.

Je mets l'article 5 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 11. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Article 11, il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excusez-moi. Il y a un amendement à l'article 11 ; « **payé** ».

Le Président

Merci. On a le même document maintenant ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Oui.

Le Président

Merci. Je mets l'article 11 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 12. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Nous avons des amendements qui sont en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 12 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 13. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 13 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 14. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 14 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 15. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 15 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 16. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement pour l'article 16.

Le Président

Merci. Je mets l'article 16 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 17. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement pour l'article 17.

Le Président

Merci. Je mets l'article 17 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 18. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il y a des amendements au niveau de cet article, ils sont en gras.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 18 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 19. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 19 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

La Commission propose la création et l'insertion de deux nouveaux articles 20 et 21 et la rémunération de la suite des articles.

Article 20 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Tout cet article nouveau est un amendement. Il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 20 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 21 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Tout cet article dans son entièreté est un nouvel article. Il représente un amendement et il est en gras. Il faut dire que c'est tout une liste comme vous l'avez indiqué, monsieur le Président, qui prend des pages et des pages et donc, on déroule jusqu'à l'article 20 ancien qui devient un nouvel article 22. Sur plusieurs pages, jusqu'à la page 37.

(Un petit temps mort)

Le Président

Monsieur le rapporteur, c'est bon ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Oui, c'est bon.

Le Président

D'accord. Je voulais voir l'article avant de la soumettre aux voix et ne pas seulement suivre le laïus.

Je mets l'article 21 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 22 nouveau qui correspond à l'ancien article 20. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 22 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 23 nouveau qui correspond à l'ancien article 21, la Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 23 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 24 nouveau, il correspond à l'ancien article 22. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 24 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 25 nouveau correspondant à l'ancien article 23. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 25 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 26 nouveau correspondant à l'ancien article 24. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 26 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 27 nouveau correspondant à l'ancien article 25. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 27 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 28 nouveau correspondant à l'ancien article 26. la Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il y a un seul amendement concernant l'alinéa 8 ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 28 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 29 nouveau correspondant à l'ancien article 27. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il y a un amendement qui est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 29 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

La Commission propose la création et l'insertion de nouveaux articles 30, 31 et 32 et la rémunération de la suite des articles.

Article 30 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, l'entièreté de l'article est un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 30 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 31 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, l'amendement concerne l'entièreté de l'article ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 31 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 32 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, l'entièreté de l'article est un amendement, il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 32 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 33 nouveau correspondant à l'ancien article 28. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le taux est un amendement ; 15%, il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 33 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 34. La Commission propose la création et l'insertion de nouveaux articles 34, 35 et 36 et la renumérotation de la suite des articles.

Donc, **article 34 nouveau**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, tout l'article 34 est un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 34 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 35 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, tout l'article 35 nouveau est un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 35 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 36 nouveau. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, tout l'article est un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 36 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 37 nouveau qui correspond à l'ancien article 29. La Commission à la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Ici, le gouvernement a un amendement sur l'article 37.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Donc, le gouvernement propose un amendement et nous allons leur donner la parole pour proposer l'amendement.

M. Aboubacar NACANABO
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Merci bien, monsieur le Président.

L'amendement concernant l'article 37. Nous proposons d'enlever la première partie de l'article « *pour les contribuables soumis à un régime réel d'imposition* ». Donc, notre amendement, c'est d'enlever ça parce que le paiement par les moyens scripturaux doit concerner tous les contribuables. Mais le bout de phrase qui a été mis limite l'application uniquement aux contribuables du réel d'imposition et exclut donc les autres contribuables. Pourtant, nous entendons soumettre ça à tous les contribuables.

Donc, je suggère d'enlever « *pour les contribuables soumis à un régime réel d'imposition* ». C'est juste ça qu'il faut enlever.

Merci Excellence.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Donc, monsieur le ministre, on note directement à l'article 58 du Code des impôts que : « *les achats de biens, services et immobilisations d'un montant*

au moins égal à un million de franc CFA toutes taxes comprises, doivent être réglés par des moyens de paiement scripturaux ».

Voilà, c'est la nouvelle version.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, en plus donc de cette nouvelle version, il y avait déjà des amendements sur cet article 37 nouveau et ces amendements sont en gras.

Le Président

Merci, monsieur le Rapporteur.

Je mets l'article 37 nouveau avec la proposition d'amendements aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 38 nouveau correspondant à l'ancien article 30. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il y a un seul amendement. Il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 38 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 39 correspondant à l'ancien article 31. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, un seul amendement : « *le présent code* », il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 39 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 40 nouveau correspondant à l'ancien article 32. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 40 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 41. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 41 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 42. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, tout l'article est un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 42 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 43. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Tout l'article 43 est un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 43 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 44. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Tout l'article 44 est en gras ; il représente un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 44 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 45 nouveau. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Tout l'article 45 est un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 45 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.
Article 46. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Tout l'article 46 représente un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 46 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.
Article 47 nouveau. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Tout l'article 47 représente un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 47 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 48 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, tout l'article 48 nouveau est un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 48 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 49 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Tout l'article 49 nouveau est en gras ; il représente un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 49 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 50 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, tout l'article 50 nouveau représente un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 50 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 51 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, tout l'article 51 nouveau représente un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 51 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 52 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, tout l'article 52 nouveau représente un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 52 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 53 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, l'article 53 nouveau représente un amendement ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 53 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 54 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, l'article 54 nouveau représente un amendement dans son entièreté ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 54 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 55 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

L'article 55 nouveau est un amendement dans son entièreté ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 55 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre 2 : De la description des ressources.

Article 56 nouveau correspondant à l'ancien article 34, la Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 56, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 56 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 57 nouveau correspondant à l'ancien article 35. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 57 comporte des amendements, que ce soit au niveau des chiffres ou au niveau du chapitre introductif ; ils sont tous en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 57 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 58 nouveau correspond à l'ancien article 36. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 58 comporte des amendements au niveau de la phrase introductive ; elle est en gras.

Aussi, au niveau du tableau pour le total ; ils sont tous en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 58 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe le titre 1 de la première partie aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Titre 2 : Des dispositions relatives aux charges.

Chapitre 1 : Des dispositions générales.

Article 59 qui correspond à l'ancien article 37. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, au niveau du nouvel article 59, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 59 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 60 nouveau correspond à l'ancien article 38. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Le nouvel article 60 ne comporte pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets l'article 60 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 61 nouveau correspond à l'ancien article 39. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Le nouvel article 61 ne comporte aucun amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets l'article 61 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 62 nouveau correspond à l'ancien article 40. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 62 comporte un amendement relatif à l'année 2024.

Le Président

Merci. Je mets l'article 62 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 63 nouveau correspondant à l'ancien article 41. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président. Le nouvel article 63 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 63 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 64 nouveau correspond à l'ancien article 42. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président. Le nouvel article 64 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 64 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 65 nouveau correspondant à l'ancien article 43. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président. Le nouvel article 65 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 65 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 66 nouveau correspondant à l'ancien article 44. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 66 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 66 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 67 nouveau correspondant à l'ancien article 45. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 67 comporte un amendement relatif à « *Boite* » ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 67 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 68 nouveau correspondant à l'ancien article 46. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 68 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 68 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 69 nouveau correspondant à l'ancien article 47. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 69 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 69 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 70 nouveau correspondant à l'ancien article 48. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, au niveau de ce nouvel article 70, il y a un amendement portant sur un mot « *quelque* » ; il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 70 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 71 nouveau correspondant à l'ancien article 49. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 71 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 71 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 72 nouveau correspondant à l'ancien article 50. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 72 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 72 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 73 nouveau correspondant à l'ancien article 51. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 73 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 73 nouveau aux voix.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il y a un amendement. 73 ? Oui. Le nouvel article 73 comporte un amendement sur le mot « *avis* ». Il est en gras.

Le Président

Merci pour la vigilance. Je mets l'article 73 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 74. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Le nouvel article 74 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 74 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre 2...

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence, je voulais signaler un petit amendement qui est passé sous nos yeux, à l'article 71 nouveau, l'ancien article 39, dernier alinéa, page 67, première phrase.

Le Président

Article 73 ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Non, article 67, première ligne... ah ! C'est différent.

Le Président

C’est bien le nouvel article 61 ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

C’est cela. Dernier alinéa, le « L » Apostrophe. C’était passé inaperçu.

Le Président

Merci à l'ensemble des collègues pour la vigilance.

Chapitre 2 : De la description des charges et des dispositions nouvelles.

Article 75 nouveau correspondant à l'ancien article 53. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Le nouvel article 75, il n’y a pas d’amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 75 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 76 nouveau correspondant à l'ancien article 54. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Au niveau du nouvel article 76 nouveau, il y a des amendements et ces amendements sont portés en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 76 nouveau aux voix.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence, on attire mon attention que sur les chiffres, il y a une insuffisance…. Donc l'écriture en lettre, c'est « *millions* » au lieu de mille. Trois mille six cent quatre-vingt-quatorze milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze **millions**.

Le Président

Oui, c'est « *million* » au lieu de « *mille* ». On a répété deux fois mille.

Heureusement qu'on a corrigé ; je pense que quand il y a une erreur comme ça, c'est ce qu'il y a en lettre qui prime non ? Ou bien, monsieur le ministre ?

M. Aboubacar NACANABO
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Ce sera difficile à lire.

Le Président

Merci.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il faut ajouter aussi qu'au niveau de l'intitulé de l'article, on parle de nouvel article 76 nouveau. Il y a le « *nouveau* » qui est un peu de trop.

Le Président

Il y a le « nouveau » qui est un peu de trop.

C'est bon ? d'accord.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Oui, c'est bon. Merci monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets l'article 76 nouveau avec la modification qui vient d'être proposée aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 77 nouveau correspondant à l'ancien article 55. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Au niveau du nouvel article 77, il y a des amendements portant d'abord sur le numéro de l'article et ensuite sur les différents chiffres. Ils sont tous en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 77 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 78 nouveau. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Au niveau du nouvel article 78, pas d'amendement.

-***Murmures de l'assistance***-

78 ? Ah oui. « nouveau », il faut l'enlever. C'est comme au niveau de l'article 76 aussi, il y a un « nouveau » de trop.

Le Président

Merci. Je mets l'article 78 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 79 nouveau correspondant à l'ancien article 57. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, au niveau de cet article 79, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 79 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 80 nouveau correspondant à l'article 58 ancien. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, au niveau de ce nouvel article 80, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 80 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 81 correspondant à l'article 59 ancien. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, cet article comporte quelques amendements. Ils sont tous gras, que ce soit le chiffre total, que ce soit le compte d'affectation spécial.

Le Président

Merci. Je mets l'article 81 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe le titre 2 de la première partie aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Titre 3 : Les autres dispositions.

Article 82 correspondant à l'ancien article 60. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, cet article comporte des amendements, que ce soit au niveau de la phrase introductive ou au niveau d'un certain nombre de chiffres dans le tableau. Tous ces amendements sont en gras. Et il y a un « *nouveau* » en trop.

Le Président

Merci. Je mets l'article 82 nouveau avec l'amendement aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 83 nouveau correspondant à l'ancien article 61. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, ce nouvel article comporte des amendements au niveau du tableau concernant les chiffres et les intitulés. Tous ces amendements sont en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 83 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 84 nouveau correspondant à l'article 62 ancien. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, ce nouvel article 84 comporte un seul amendement portant sur le mot « *chercher* », il est en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 84 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 85 nouveau correspondant à l'ancien article 63. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, ce nouvel article 85 comporte un amendement concernant le total des charges de trésorerie. Le chiffre et les intitulés sont en gras. Concernant aussi les ressources de trésorerie.

Le Président

Merci. Je mets l'article 85 nouveau aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe le titre 3 de la première partie aux voix.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence, je voudrais revenir sur l'article 60 ancien, nouvel article 82. L'excroissance du tableau en dépense en capital a été mal répété.

Le Président

Vous dites l'article 60 ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

L'article 82 nouveau.

L'article 60 ancien devient **nouvel article 82**. Les dépenses en capital, l'excroissance du tableau a été mal répété, il faut qu'on supprime ça.

Dans le tableau, la partie dépenses en capital qui est juste en bas du premier tableau doit être supprimé. La suite, c'est ce qui suit : « *Cette épargne permet de couvrir partiellement les dépenses en capital* » après. C'est ça qui est la bonne formulation.

Le Président

En fait, le tableau a sauté.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Oui, il y a eu une répétition du tableau.

Le Président

A présent, je passe le titre 3 de la première partie aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Nous sommes à la fin de la première partie.

Je passe donc la première partie du projet de loi aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Nous passons à présent à l'examen de la deuxième partie : Dispositions relatives aux charges par ministère et institutions.

Titre 1 : De la répartition des ressources du budget de l'État.

Article 86 nouveau correspondant à l'ancien article 64. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 86 ne comporte pas… ah ! le tableau est long.

C'est un long tableau, il y a quelques chiffres qui sont en gras et qui représentent des amendements.

Le Président

Merci. Je commence par **la section 1.**

Présidence du Faso.

Trois programmes.

- Pilotage de l'action présidentielle ;
- Renforcement des capacités d'analyse et de transparence de l'action publique ;
- Lutte contre le VIH, le SIDA et les ISD.

Programme pilotage de l'action présidentielle. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme pilotage de l'action présidentielle* » aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme renforcement des capacités d'analyse et de transparence de l'action publique. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme renforcement des capacités d'analyse et de transparence de l'action publique* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme lutte contre le VIH, le SIDA et les ISD. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme lutte contre le VIH, le SIDA et les ISD* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 2. **Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres.**

Un seul programme :

Programme d'organisation du travail gouvernemental. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe le « *programme d'organisation du travail gouvernemental* » de la section 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 3 : Primature.

Quatre programmes :

- Soutien à l'action de la primature,
- Appui à la gouvernance,
- Pilotage des projets stratégiques, promotion du capital humain.

Programme soutien à l'action de la primature. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme soutien à l'action de la primature* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme appui à la gouvernance. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme appui à la gouvernance* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme pilotage des projets stratégiques. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme pilotage des projets stratégiques* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme promotion du capital humain. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme promotion du capital humain* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 4 : Le Parlement.

Programme fonction parlementaire. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix « *le programme fonction parlementaire* » de la section 4.

Contre : 00
Abstention :

Je suis inquiet parce que c'est le programme qui concerne le Parlement et je vois que des collègues hésitent.

Abstention : 00. Maintenant, c'est sûr.
Pour : 70

Adopté.

Section 5 : Le Conseil économique et social.

Programme Conseil économique et social. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *programme Conseil économique et social* » de la section 5.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 9 : Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité.

Sept programmes :

- Sûreté de l'État,
- Administration du territoire,

- Sécurité intérieure,
- Protection civile,
- Décentralisation,
- Etat civil,
- Pilotage et soutien des services du MATDS.

Programme Sûreté de l'État. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Sûreté de l'État* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Administration du territoire. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Administration du territoire* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Sécurité intérieure. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Sécurité intérieure* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Protection civile. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Protection civile* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Décentralisation. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Décentralisation*» aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Etat civil. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Etat civil* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du MATDS. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Pilotage et soutien des services du MATDS » aux voix :*

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 10 : Ministère de la Justice des droits humains chargé des relations avec les institutions.

Six programmes :

- Administration judiciaire,
- Administration pénitentiaire,
- Droits humains,
- Civisme et citoyenneté,
- Pilotage et soutien,
- Relations avec le Parlement.

Programme administration judiciaire. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Administration judiciaire* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Administration pénitentiaire. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme administration pénitentiaire* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Droits humains. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Droits humains* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Civisme et Citoyenneté. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Civisme et Citoyenneté* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme pilotage et soutien* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme relations avec le Parlement. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme relations avec le Parlement* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Ministère de la Défense et des Anciens Combattants…

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence, je voulais juste signaler qu'au niveau du programme du MATDS, le programme 16, il y a un lapsus calami. le « S » du MATDS qui a sauté.

Programme 16 : Pilotage et soutien des services du MATD**S.**

Le Président

MATDS, il y a un « s ». Merci.

Section 11 : Ministère de la Défense et des Anciens Combattants.

Six programmes :

- Défense,
- Préparation et emploi des forces,
- Équipement des forces,
- Appui à la sécurité publique et à la protection civile,
- Renforcement du lien armée-nation,
- Pilotage et soutien.

Programme Défense. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Défense* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Préparation et emploi des forces. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Préparation et emploi des forces* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme d'équipement des forces. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme d'équipement des forces* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme d'appui à la sécurité publique et à la protection civile. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme d'appui à la sécurité et à la protection civi*le » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme d'Appui à la sécurité publique et à la protection civile. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme d'Appui à la sécurité publique et à la protection civile* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Renforcement du lien armée-nation. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme renforcement du lien armée-nation* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 12. Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabés de l'extérieur.

Quatre programmes :

- Défense des intérêts du Burkina dans le monde,
- Intégration africaine,
- Pilotage et soutien au service du ministère,
- Gestion des Burkinabés de l'extérieur.

Programme Défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme intégration africaine. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Intégration africaine* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme pilotage et soutien au service du ministère. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien au service du ministère* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Gestion des Burkinabés de l'Extérieur. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Gestion des Burkinabés de l'Extérieur* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 14 : **Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective.**

Six programmes :

- Charge de la dette,
- Pilotage de l'économie et du développement,
- Mobilisation des ressources,
- Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers,

- Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'État,
- Pilotage et soutien des services du ministère.

Programme Charge de la dette. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Charge de la dette* » aux voix. -La fatigue se fait sentir-.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage de l'économie et du développement. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage de l'économie et du développement* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme mobilisation des ressources. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Mobilisation des ressources* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'État. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Contrôle, audite et sauvegarde des intérêts de l'État* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien des services du ministère* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 17 : Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale.

Quatre programmes :

- Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique ;
- Réformes de l'administration ;
- Travail décent ;
- Pilotage et soutien des services du ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale.

Programme Recrutement, Formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Réformes de l'Administration. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Réforme de l'Administration* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Travail décent. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Travail décent* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Excellence, je voudrais me rassurer sur le sigle du ministère. Le « D » est-ce qu'il est bon ?

Le Président

Non, il est de trop.

Le « D » doit sauter. C'est M. F. P. T. P. S. C'est le ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale.

Donc **programme Pilotage et Soutien des services du ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien des services du ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 18 : Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Quatre programmes :

- Culture,
- Tourisme,
- Communication,
- Pilotage et Soutien.

Programme Culture. La Commission à la Parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Culture* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Tourisme. La Commission a la Parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, nous avons un amendement portant sur le chiffre de 840 789. L'amendement est en gras.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Tourisme* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Communication. La Commission à la Parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Communication* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien. La Commission a la Parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et Soutien* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 20 : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi.

Six programmes :

- Sports et activités physiques,
- Loisirs,
- Pilotage et soutien des services du ministère,
- Jeunesse,
- Formation professionnelle,
- Promotion de l'emploi.

Programme Sports et activités physiques. La Commission a la Parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Sports et activités physiques* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Loisirs. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « programme Loisirs » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère. La Commission a la Parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien des services du ministère* » aux voix

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Jeunesse. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a point d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Jeunesse* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Formation professionnelle. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Formation professionnelle* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Promotion de l'emploi. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Promotion de l'emploi* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 21 : Ministère de la Santé et de l'hygiène publique.

Quatre programmes :

- Offre de soins,
- Santé publique,
- Pilotage et soutien au service de la santé,
- Accès aux produits de santé.

Programme Offre de soins. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, mais nous suggérons un « S » à « soins ».

Le Président

Merci. Bien noté.

Je mets le « *programme Offre de soins* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme santé publique. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Santé publique* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien au service de la santé. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme pilotage et soutien au service de la santé* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Accès aux produits de santé. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président. Mais avec encore un « C » à « accès ».

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Accès aux produits de santé* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 22 : Ministère de la solidarité nationale, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille.

Quatre programmes :

- Femme et genre,
- Enfance et famille,
- Solidarité nationale et gestion des catastrophes,
- Pilotage et soutien des services du ministère.

Programme Femme et genre. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président. Mais je pense qu'on pourrait faire économie du « du ».

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Femme et genre* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Enfant et famille. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Enfant et famille* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Solidarité nationale et gestion des catastrophes. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Solidarité nationale et gestion des catastrophes* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien des services du ministère »* aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 23 : Ministère de l'Éducation nationale, de L'alphabétisation et la promotion des langues nationales.

Quatre programmes :

- Accès à l'éducation formelle,
- Qualité de l'éducation formelle,
- Accès et qualité de l'éducation non formelle,
- Pilotage et soutien au service de l'éducation formelle et non formelle.

Programme Accès à l'éducation formelle. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Accès à l'éducation formelle* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Qualité de l'éducation formelle. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Qualité de l'éducation formelle* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Accès et qualité de l'éducation non formelle. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme accès et qualité de l'éducation non formelle* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien au service de l'éducation formelle et non formelle. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le *« programme Pilotage et soutien au service de l'éducation formelle et non formelle* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 24 : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Cinq Programmes :

- Enseignement supérieur,
- Fourniture des services sociaux aux étudiants,
- Recherche scientifique et technologique,
- Pilotage et soutien au service du MESRI,
- Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation.

Programme Enseignement supérieur. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme enseignement supérieur* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Fourniture des services sociaux aux étudiants. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme fourniture des services sociaux aux étudiants* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Recherche scientifique et technologique. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme recherche scientifique et technologique* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien au service du MESRI. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement. Effectivement, c'est ce que j'allais dire. C'est « au service », il n'y a ni « x » à « au » de service, ni « S » à service.

Le Président

Ah, le dernier « s » disparait. C'est bon ?

Je mets le « *programme Pilotage et soutien au service du MESRI* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Valorisation de la recherche et de l'innovation* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 25 : Ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises.

Cinq programmes :

- Industrie,
- Commerce,
- Artisanat,
- Secteur privé,
- Pilotage et soutien.

Programme Industrie. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Industrie* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Commerce. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Commerce* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Artisanat. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Artisanat* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme secteur privé. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Secteur privé* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme pilotage et soutien. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 26 : Ministère de l'Energie, des mines et des carrières.

Quatre programmes :

- Mine,
- Énergie,

- Pilotage et soutien des services du ministère de l'énergie et des mines et des carrières,
- Carrière.

Programme mine. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Mine* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Energie. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Energie* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère de l'énergie, des mines et des carrières. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Au point 74, il y a le mot énergie qui a sauté. Pilotage et soutien des services du ministère de l'énergie, des mines et des carrières. Le mot « de l'énergie » a sauté.

Merci à madame la Secrétaire générale pour la vigilance.

Donc, je mets le « *programme pilotage et soutien des services du ministère de l'Energie, des mines et des carrières* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Carrière. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Carrière* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 27 : Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques.

Dix programmes :

- Aménagement hydro-agricole et irrigation ;
- Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ;
- Économie agricole ;
- Développement durable des productions agricoles ;
- Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural ;
- Pilotage et soutien ;
- Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales ;
- Productivité et compétitivité des produits animales ;

- Santé animale et santé publique vétérinaire ;
- Développement des productions halieutiques et aquacoles.

Programme Aménagement hydro-agricole et irrigation. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Aménagement hydro-agricole et irrigation* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Economie agricole. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Economie agricole* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Développement durable des productions agricoles. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Développement durable des productions agricoles* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Sécurisation et Gestion durable des Ressources pastorales* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Productivité et compétitivité des productions animales. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Productivité et compétitivité des productions animales* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Santé animale et Santé publique vétérinaire. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Santé animale et santé Publique vétérinaire* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Développement des productions halieutiques et aquacole. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le *« programme Développement des productions halieutiques et aquacole »* aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 30 : Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

Quatre programmes :

- Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique ;

- Développement du réseau routier classé de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique ;
- Développement des réseaux de piste rurale ;
- Pilotage et soutien.

Programme Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Sauvegarde du patrimoine ferroviaire routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Développement du réseau routier classé de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Développement du réseau routier classé de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Développement du réseau de pistes rurales. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Développement du réseau de pistes rurales* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je mets le « *programme de Pilotage et soutien* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 31 : Ministère de la Transition digitale des Postes et des Communications électroniques.

Quatre programmes :

- Développement d'infrastructures de communications électroniques ;
- Appui au sous-secteur postal ;
- Pilotage et soutien aux structures du ministère ;
- Transformation et écosystème numérique.

Programme Développement d'infrastructures de communications électroniques. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme développement d'infrastructures de communications électroniques* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Appui au sous-secteur postal. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Appui au sous-secteur postal* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux structures du ministère. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien aux structures du ministère* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Programme Transformation écosystème numérique. La Commission a la parole.

Le sigle c'est MTD…, donc le sigle n'est pas bon. Merci.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Je mets le « *programme Transformation d'écosystème numérique* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 32 : Ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière.

Trois programmes :

- Transport et météorologie,
- Mobilité et sécurité routière,
- Pilotage et soutien des services du ministère des transports de la Mobilité urbaine et de la sécurité routière.

Programmes transport et météorologie. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Transport et météorologie* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Mobilité et sécurité routière. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Mobilité et sécurité routière* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère des Transports de la mobilité urbaine et de la sécurité routière. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je mets le « *programme Pilotage et soutien des services du ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 38 : Ministère de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat.

Quatre programmes :

- Planification et aménagement urbain….

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIF

Vous n'avez pas sauté ? Pilotage et soutien aux services sociaux.

Le Président

C'est bon ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Oui.

Le Président

D'accord. Quatre programmes donc :

- Planification et aménagement urbain ;
- Architecture et construction ;
- Accès au logement décent ;
- Pilotage et soutien au service du ministère de l'Urbanisme, des Affaires foncières, des Affaires... C'est bien des Affaires foncières ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

C'est ça.

Le Président

D'accord. C'est juste. Des Affaires foncières et de l'Habitat.

Programme planification et aménagement urbain. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Planification et aménagement urbain* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Programme Architecture et Construction. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *Programme Architecture et Construction* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Accès au logement décent. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je mets le « *Programme Accès au Logement décent* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien au service du ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement, mais le sigle NUH est à revoir.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Pilotage et soutien au service du ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 42 : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.

Neuf programmes :

- Gestion durable des ressources forestières et fauniques ;
- Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie ;
- Gouvernance environnementale et développement durable ;
- Économie verte et changement climatique ;
- Aménagement hydraulique ;
- Gestion intégrée des ressources en eau ;
- Approvisionnement en eau potable ;
- Assainissement des eaux usées et excréta ;
- Pilotage et soutien.

Programme Gestion durable des ressources forestières et fauniques. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Gestion durable des ressources forestières et fauniques* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le *« programme Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Gouvernance environnementale et développement durable. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je mets le « *programme Gouvernance environnementale et développement durable* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Economie verte et changement climatique. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Economie verte et changement climatique* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Aménagement hydraulique. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Aménagement hydraulique* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Gestion intégrée des ressources en eau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement, mais le mot gestion est mal écrit ; il y a un « r » de trop.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Gestion intégrée des ressources en eau* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Approvisionnement en eau potable. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « *programme Approvisionnement en eau potable* » aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Assainissement des eaux usées et excréta. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, préalablement, le mot « approvisionnement » est aussi mal écrit. Il y a un « m » de trop.

Le Président

Donc, il y a approvisionnement, ensuite, il y a le mot « assainissement » qui est également mal écrit.

Je mets le « *programme Assainissement des eaux usées et excréta* » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets le « programme Pilotage et soutien » aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 50 : Grande chancellerie.

Un programme : **Ordre Burkinabè**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je passe aux voix, le « *programme Ordre Burkinabè* » de la section 50.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 51 : Conseil supérieur de la communication.

Un programme :

Régulation du secteur de la communication. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *programme Régulation du secteur de la communication* » de la section 51.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 52 : Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption.

Un programme : **Contrôle d'État**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je passe aux voix, le « *programme Contrôle d'État* » de la section 52.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 54 : Conseil constitutionnel.

Un programme :

Coordination des actions du Conseil constitutionnel. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *programme de Coordination des actions du Conseil constitutionnel* » de la section 54.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 55 : Conseil d'État.

Un programme :

Juridiction supérieure de l'ordre administratif. La Commission à la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *programme Juridiction supérieure de l'ordre administratif* » de la section 55.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 56 : Cour des comptes.

Un programme :

Contrôle juridictionnel et contrôle de la gestion des finances publiques. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il y a des amendements qui ont été faits au niveau de ce programme de la Cour des comptes.

Non, excusez-moi. Il n'y a pas d'amendements, monsieur le Président. C'est la ligne « totale » qui a été mise en gras.

Le Président

Sauf qu'il faut ajouter un accent circonflexe sur le « o », sur le premier contrôle. Merci.

Je passe aux voix, le « *programme Contrôle juridictionnel et contrôle de la gestion des finances publiques* » de la section 56.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 57 : Cour de cassation.

Un programme :

Régulation performante du droit et unification efficace de la jurisprudence dans l'ordre judiciaire. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *programme Régulation performante du droit et unification efficace de la jurisprudence dans l'ordre judiciaire* » de la section 57.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 58 : Commission électorale nationale indépendante.

Un programme : **Élection**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Je passe aux , le « *programme Élection* » de la section 58.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70 Adopté.

Section 59 : Commission de l'informatique et de liberté.

Un programme :

Protection des données à caractère personnel. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *programme Protection des données à caractère personnel* » de la section 59.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 60 : Médiateur du FASO.

Un programme : **Médiateur du Faso**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je passe aux voix, le « *programme Médiateur du FASO* » de la section 60.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 61 : Commission nationale des droits humains.

Un programme. **Défense des droits humains**. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je passe aux voix, le « *programme Défense des droits humains* » de la section 61.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 98 : Transfert de ressources aux collectivités territoriales.

Un programme :

Transfert de ressources aux collectivités territoriales. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *programme Transfert de ressources aux collectivités territoriales* ».

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 99 : Dépenses communes interministérielles.

Un Programme : **Dépenses communes interministérielles**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *programme dépenses communes interministérielles* » de la section 99.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Je passe à présent aux voix, l'ensemble de l'article 86 nouveau.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 87 nouveau correspondant à l'article 65 ancien. Nous passons à l'adoption des comptes d'affectation spéciale du Trésor.

Section 9 : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité.

Cette section a un compte d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du **compte spécial 156**.

Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base PE.GO.L.S. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Je passe aux voix, le « *compte spécial 156 : Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base P.E.GO.L.S.* » de la section 9.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 11. Ministère de la défense et des anciens combattants.

Cette section a un compte d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du **compte spécial 155** : **Fonds de soutien patriotique**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *compte spécial 155 : Fonds de soutien patriotique*» de La section 11.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 14 : Ministère de l'Economie, des Finances et de la prospective.

Cette section contient quatre comptes d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du :

- Compte spécial 131 : développement de la statistique ;
- Compte spécial 132 : cadastre fiscal ;
- Compte spécial 142 : remboursement crédit TVA ;
- Compte spécial 154 : fonds d'assurance en matière de publicité foncière.

Compte spécial 131 : Développement de la statistique. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je passe aux voix, le « *compte spécial 131 : Développement de la statistique »* de la section 14.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Compte spécial 132 : Cadastre fiscal. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je passe aux voix, le « *compte spécial 132, cadastre fiscal* » de la section 14.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Compte spécial 142 : Remboursement crédit TVA. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *compte spécial 142 : remboursement crédit TVA* » de la section 14.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Compte spécial 154 : Fonds d'assurance en matière de publicité foncière. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *compte spécial 154 : fonds d'assurance en matière de publicité foncière* » de la section 14.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 17 : Ministère de la Fonction publique du Travail et de la Protection sociale.

Cette section enregistre un compte d'affectation spécial du Trésor.

Il s'agit du **compte spécial 129** : **soutien à la modernisation de l'administration publique**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Je passe aux voix, le « *compte spécial 129 : soutien à la modernisation de l'administration publique* » de la section 17.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 20 : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi.

Cette section enregistre un compte d'affectation spécial du Trésor, il s'agit **du compte spécial 144 : appui à la formation professionnelle**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *compte spécial 144 : appui à la formation professionnelle* » de la section 20.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 21 : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Cette section a un compte d'affectation spécial du Trésor, il s'agit du **compte spécial 128 : développement du système de santé**. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *compte spécial 128 : Développement du système de santé* » de la section 21.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 23 : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales.

Cette section contient deux comptes d'affectation spécial du Trésor. Il s'agit :

- du compte spécial 126 : soutien au développement de l'enseignement de base et ;
- du compte spécial 127 : cantine scolaire du secondaire.

La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *compte spécial 126 : soutien au développement de l'enseignement de base* » de la section 23.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Je passe aux voix, le « *compte spécial 127 : cantine scolaire du secondaire* » de la section 23.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 38 : Ministère de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'Habitat.

Cette section a un compte d'affectation spécial du Trésor.

Il s'agit du **compte spécial 130** : **opération lotissement centres urbains et ruraux du Burkina Faso.** La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *compte spécial 130 : opération lotissement centres urbains et ruraux du Burkina Faso* » de la section 38.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Enfin, **la section 42 : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.**

Cette section a un compte d'affectation spécial du Trésor.

Il s'agit du **compte spécial 143 : approvisionnement en eau et assainissement.** La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il n'y a pas d'amendement, monsieur le Président. Mais je pense que le mot « énergie » est de trop dans ce ministère. Il s'agit plutôt du ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le « *compte spécial 143 : approvisionnement en eau et assainissement* » de la section 42.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

À présent, je passe aux voix, l'ensemble de l'article 87 nouveau.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 88 nouveau, correspondant à l'ancien article 66. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, le nouvel article 88 comporte deux amendements. L'un sur l'année « 2024 », et l'autre sur le mot « charger ». Ils sont tous en gras.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, l'article 88 nouveau.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Je passe aux voix, le titre 1 de la deuxième partie.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Titre 2 : Des dispositions finales.

Le mot final enchante beaucoup, il réveille tout le monde. ***(Rires)***

Article 89 nouveau, correspondant à l'ancien article 67. La Commission a la parole pour d'éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Le nouvel article 89 ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, l'article 89 nouveau.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Je passe aux voix, le titre 2 de la deuxième partie.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Enfin, je passe aux voix, la deuxième partie du projet de loi de finances intitulée : « **Dispositions relatives aux charges par ministère et institution** ».

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Nous sommes donc au terme de l'examen du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2024.

À présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2024.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

L'Assemblée législative de transition a adopté le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2024. *(Coup du maillet)*

Chers collègues, vous me permettrez avant de lever la séance, de dire surtout que nous venons d'adopter la loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2024. C'est un moment important dans la vie d'une nation et je voudrais saisir l'occasion pour remercier très sincèrement la COMFIB pour le travail abattu.

Je remercie également l'ensemble des commissions générales pour leurs efforts.

Mes remerciements vont enfin aux fonctionnaires de l'administration parlementaire pour leur accompagnement et leur éclairage qui ont permis aux députés de remplir convenablement leurs missions.

Me tournant à présent vers le gouvernement, je voudrais, tout en vous félicitant pour les efforts quotidiens que vous abattez pour l'atteinte des objectifs de la transition, je voudrais dire que le budget que nous venons d'adopter est tout de même un budget audacieux.

Audacieux au regard du contexte : contexte international et contexte sécuritaire au niveau national. C'est un budget audacieux parce qu'en recettes, nous venons de franchir de façon symbolique la barre de 3 000 milliards dans un contexte sécuritaire difficile.

Je voudrais donc saisir l'occasion pour féliciter, remercier et encourager surtout les régies de recettes pour les efforts constants pour le recouvrement des recettes. Je pense que le budget que nous venons d'adopter est à la fois un budget d'engagement et un budget d'espoir.

Un budget d'engagement relativement à l'effort pour la reconquête du territoire mais un budget d'espoir au regard des investissements dans le domaine agricole, dans le domaine éducatif, dans le domaine de la santé. Bref, le financement de l'économie.

Je voudrais par conséquent remercier le gouvernement pour les efforts soutenus pour un retour à la paix, pour que nos vaillantes populations puissent vivre dans la quiétude.

Je voudrais également remercier notre peuple pour les efforts constants, la compréhension, le soutien et l'adhésion à la vision de la transition, à savoir le développement endogène parce que vous l'aurez constaté, ce budget fait le pari de collecter des ressources au niveau national, nous savons compter sur la compréhension de tout un chacun pour financer le budget 2024.

Monsieur le ministre, si notre population accepte de faire des sacrifices, ces sacrifices ne sont pas sans contrepartie. Je pense que la contrepartie de ces sacrifices, c'est la sécurité, c'est la paix. Par conséquent, nous vous appelons à une application rigoureuse de la loi de finances, c'est-à-dire à une transparence dans la collecte des recettes, également une transparence dans la dépense publique. J'insiste sur la transparence car c'est ce qui crée et maintient la confiance avec nos populations.

Je voudrais vous féliciter pour le travail déjà abattu et vous encourager à garder les efforts afin qu'en 2024, nous puissions voir le bout du tunnel, que nos populations puissent avoir la paix, que nos personnes déplacées internes puissent retourner dans leur localité d'origine.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le gouvernement dans son ensemble pour les efforts dans les divers secteurs d'activité et nous savons combien ces efforts sont louables et à saluer dans un contexte sécuritaire très difficile. Nous vous encourageons à maintenir ces efforts car la population croit en nous et nous avons une obligation de résultats.

Pour terminer, je voudrais vous féliciter pour ce budget et vous encourager à sa mise en œuvre, féliciter aussi les collègues pour l'assiduité. Aujourd'hui, la journée a été longue mais vous avez été assidus et surtout attentifs. Cela montre tout l'intérêt que vous accordez à la loi de finances pour l'exécution du budget de l'État.

Chers collègues, la journée a été longue et je ne vais pas être plus long.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 28 décembre 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup de maillet***)

-Il est 18 heures 35 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 15 décembre 2023.

Le Président de séance

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION
Le Président
BURKINA FASO

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire